

POLITIQUE DE DÉCONCENTRATION DES ACTIVITÉS DE L'IPS-CGRAE

L'AGENCE DE SAN-PEDRO
OFFICIELLEMENT OUVERTE



OUVERTURE DE L'AGENCE DE SAN-PEDRO

Entretien avec le Directeur des
Prestations de l'IPS-CGRAE

RETRAITE ACTIVE

Agripreneuriat : Yapi BOKA, le retraité
qui fait fortune dans la culture du safou

ZOOM SUR La Complémentaire

DÉCOUVERTE

San-Pedro : Ville balnéaire, touristique
et poumon économique de la
Côte d'Ivoire



L'IPS-CGRAE, de nouveau Championne Nationale de la Qualité d'Accueil

Après l'obtention du prix « PÉPITES DE L'ACCUEIL 2019 », l'IPS-CGRAE s'est vue décerner pour la deuxième fois consécutive cette distinction honorifique au titre de l'année 2021, devant 270 entreprises et organisations lors de la cérémonie officielle du jeudi 24 février 2022. Ce prix, qui démontre l'engagement ferme de l'Institution à poursuivre activement sa dynamique d'amélioration continue, en plaçant la satisfaction clientèle au cœur de son management, confirme ainsi le leadership de l'IPS-CGRAE en matière d'accueil et de qualité de service.

L'IPS-CGRAE, pour Vous, avec Vous, la Retraite, la Vie.

SOMMAIRE

04 Editorial

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

06 Évènements

POLITIQUE DE DÉCONCENTRATION DES ACTIVITÉS :

l'agence de San-Pedro officiellement ouverte

OUVERTURE DE L'AGENCE DE SAN-PEDRO : entretien avec M. Siriki DIARRASSOUBA, Directeur des prestations de l'IPS-CGRAE

DEUXIÈME ÉDITION DE LA « RONDE DU SOCIAL » :

Me Adama KAMARA invite les populations du Bas-Sassandra à s'approprier les nouveaux produits de sécurité sociale

TROPHÉES PÉPITES DE L'ACCUEIL : l'IPS-CGRAE sacrée championne nationale 2021 de la qualité d'accueil

22 Retraite active

AGRIPRENEURIAT : Yapi BOKA, le retraité qui fait fortune dans la culture du safou

28 Vie de l'entreprise

GESTIONS DES PENSIONS PUBLIQUES : le Gabon s'enrichit de l'expérience de l'IPS-CGRAE

RELATION CLIENT : le modèle IPS-CGRAE intéresse le SE-MFPMA

32 Zoom sur...

La Complémentaire

36 Échos des agences

DISTRICT DES LACS : le Préfet de Région de Yamoussoukro se fait enrôler à la Complémentaire

DISTRICT DES MONTAGNES : le Ministre-Gouverneur visite l'Agence de Man

RÉGION DU BÉLIER : l'IPS-CGRAE à la conférence des Directeurs et de Chefs de service

RÉGION DU CAVALLY : l'IPS-CGRAE renforce sa collaboration avec les fonctionnaires

DALOA : le régime de base et La Complémentaire expliqués aux enseignants

DISTRICT DU BAS-SASSANDRA : l'IPS-CGRAE en campagne promotionnelle de La Complémentaire

RÉGION DU GONTOUGO : le Préfet de Bondoukou exhorte les fonctionnaires à préparer leur retraite avec efficience

SAN-PEDRO : le personnel de l'agence visite les assurés sociaux à mobilité réduite

ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES : un assuré à mobilité réduite reçoit un fauteuil roulant neuf

45 Les grandes rencontres

ACCORDS INTER-CAISSES : la CNSS du Burkina Faso et l'IPS-CGRAE présentent le résultat des travaux

PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT TRÈVE SOCIALE : l'IPS-CGRAE explique La Complémentaire aux membres du Comité de Suivi

PENSION MILITAIRE : La Complémentaire expliquée dans les casernes et unités de l'intérieur

PRÉPARATION DE LA RETRAITE : les fonctionnaires de police saluent la bienveillance de l'IPS-CGRAE

FONCTION PUBLIQUE : l'IPS-CGRAE rencontre les DRH des Ministères de l'enseignement

DOSSIER DE RETRAITE : l'IPS-CGRAE montre la voie à suivre

53 Santé

LA GRIPPE : les précautions à prendre

57 Découverte

SAN-PEDRO : ville balnéaire, touristique et poumon économique de la Côte d'Ivoire

60 Littérature

LU POUR VOUS

63 Courrier des lecteurs

PRÉOCCUPATIONS DES ASSURÉS SOCIAUX

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE L'IPS-CGRAE

Siège social

Abidjan-Plateau Rue du Commerce
BP V 164, Abidjan
République de Côte d'Ivoire

Call Center : 27 20 25 12 12
Site web : www.cguae.ci
E-mail : infos@cguae.ci

    IPS-CGRAE

Directeur de publication

Abdrahamane BERTÉ

Superviseur général
Mac-Davies ANOUMA

Rédacteur en chef
Ben Aka ADOMON

Secrétaire de rédaction
Aboubacar COULIBALY

Rédacteurs

Ben Aka ADOMON
Aboubacar COULIBALY
Cynthia DIABATÉ
Mac-Davies ANOUMA
Chérif KOUNASSO

Direction Artistique
Mac-Davies ANOUMA
Ahou Jeanne KOFFI
Mariama KONE-SYLLA

Conception graphique
Maxafrica

Impression
Digiprint

Tirage : 5 000 exemplaires
Dépôt légal : N° 12154
du 21 juillet 2015

ÉDITO



Chers assurés sociaux,

L'IPS-CGAE vient d'écrire, avec l'ouverture de sa douzième agence à San-Pedro, une nouvelle page de son histoire, marquée par une volonté accrue de proximité et de bienveillance à l'égard de ses assurés sociaux. C'est une étape clé du processus de déconcentration harmonieuse de ses activités de réception et de traitement des dossiers de prestations sociales.

Cet événement, présidé par Maître Adama KAMARA, Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, permet à l'Institution de prendre pied dans le District Autonome du Bas-Sassandra qui compte 13.101 fonctionnaires et agents de l'État ainsi que 1.137 retraités et ayants cause, pour des pensions mensuelles d'un montant de près de 96 millions de FCFA. Aujourd'hui, les Régions de San-Pedro, de la Nawa et du Gbôklé vont expérimenter la gestion de proximité impulsée par le Conseil d'Administration, à travers notre réseau d'agences qui continuera de s'étendre avec la construction de nouvelles structures déconcentrées équitablement réparties sur l'ensemble du territoire.

Cette nouvelle ère à l'IPS-CGAE obéit à la vision et aux orientations prescrites par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, qui a placé le social au cœur de son mandat actuel, en faisant ainsi un axe majeur de son programme politique, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

Assurément et plus que jamais, nous devrons faire preuve de mobilisation, d'abnégation, d'empathie et de professionnalisme dans la prise en charge et le traitement des dossiers de nos chers assurés sociaux dans toutes nos structures. La qualité perçue de nos prestations, auxquelles vient s'ajouter un nouveau produit, sera le seul indicateur d'efficacité et d'efficience.

En effet, le nouveau régime de retraite complémentaire dénommé « **La Complémentaire** », qui complète désormais celui de la retraite de base par répartition, a pour finalité le versement d'une pension suivant le principe de la capitalisation. Il offre la possibilité au fonctionnaire en activité de devenir acteur

“ Exige beaucoup de toi-même et attends peu des autres. Ainsi beaucoup d'ennuis te seront épargnés ! ”

Confucius, philosophe chinois

de sa propre retraite, en fonction de son effort de contribution, en se rapprochant au mieux voire en allant au-delà du salaire indiciaire qu'il percevait durant sa période d'activité. En souscrivant à **La Complémentaire**, le fonctionnaire fait à la fois le choix d'une épargne sécurisée, simple, flexible et rémunérée avec une gestion transparente.

Le régime complémentaire par capitalisation est une réalité aujourd'hui avec l'adhésion massive de plusieurs entités dont le corps préfectoral et les mutualistes de la Direction Générale de l'Économie au regard des nombreux avantages qui s'offrent aux adhérents.

Au-delà de ce régime qui contribue fortement à renforcer la couverture sociale des fonctionnaires et agents de l'État, l'IPS-CGAE entend bâtir à leur profit un véritable système de sécurité sociale qui intègre, outre le risque vieillesse, d'autres risques professionnels tout aussi importants à savoir celle des Accidents de Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) et de celle des Prestations Familiales (PF).

La satisfaction permanente de nos assurés et partenaires sociaux, auprès de qui nous devons toujours davantage consolider notre capital confiance, demeure continuellement au cœur de nos préoccupations afin d'illustrer sans cesse notre slogan : **L'IPS-CGAE, pour Vous, avec Vous, la Retraite, la Vie.**

Je vous invite, donc, à découvrir dans ce numéro d'ÉLAN SOCIAL, l'actualité de votre Institution et les faits marquants qui se sont déroulés récemment en son sein, avec en ligne de mire, la cérémonie d'inauguration de la nouvelle agence de San-Pedro.

Bonne lecture à tous !

Abdrahamane T. BERTE
Directeur Général

ÉVÈNEMENTS

POLITIQUE DE DÉCONCENTRATION DES ACTIVITÉS

■ L'Agence de San-Pedro officiellement ouverte



Dans le cadre de la politique de déconcentration harmonieuse de ses activités, l'IPS-CGRAE a procédé, le 4 mars 2022, à l'inauguration de sa douzième et toute nouvelle agence de San-Pedro, dans le District du Bas-Sassandra, sous la présidence et la présence effective du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, M^e Adama KAMARA.

Construit sur une superficie de 1.100m², le bâtiment duplex de 32 pièces comporte entre autres, une grande salle de conférence, une infirmerie et une salle de formation.

Cette agence regroupe les régions de San-Pedro, de la Nawa et du Gbôklé et couvre une population de 1.137 bénéficiaires des prestations de l'IPS-CGRAE et 13.101

fonctionnaires en activité, avec des pensions mensuelles d'un montant de près de 96 millions de FCFA.

Saisissant l'occasion, M. Abdrahamane T. BERTE, Directeur Général de l'IPS-CGRAE, a fait savoir que « **l'ouverture de cette nouvelle agence est la manifestation concrète de l'élan social de l'Institution et l'expression d'une politique qui répond au souci constant de l'Institution de se rapprocher davantage de ses assurés afin de mieux répondre à leurs attentes, de faciliter leur accès à ses prestations et, ainsi, d'accroître leur satisfaction de façon permanente à travers des services de qualité dans des conditions optimales d'accueil, de sécurité et de confort.** ».

Le Ministre Adama KAMARA a, pour sa part, salué la performance de l'Institution à travers cette dynamique politique de déconcentration de ses activités en ces termes : « **À ce titre, je voudrais saluer la politique vigoureuse de déconcentration mise en œuvre par les dirigeants de cette Institution afin de rapprocher au maximum la CGRAE de ses adhérents partout sur le territoire national. La mise en œuvre de cette politique permet aujourd'hui, dix ans après la courageuse réforme des pensions publiques entreprise par le Chef de l'État, d'avoir multiplié la représentativité de la CGRAE par douze sur l'ensemble du territoire national.** ».

Signalons que plusieurs personnalités et élus ont pris part à cette cérémonie. Il s'agit notamment de M. Felix ANOBLE, Ministre des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du secteur informel et par ailleurs Maire de la ville de San-Pedro, de M. Ousmane COULIBALY, Préfet de Région du Bas-Sassandra, Préfet du Département de San-Pedro, ainsi que Mme Sita OUATTARA, Maire de Gbéléban, et M. Alassane DOUMBIA, Député de Gbéléban et Seydougou, dans la région de Kabadougou, District du Denguelé. La cérémonie s'est achevée par une coupure du ruban et la visite des locaux dont la qualité a forcé l'admiration de tous.



Présentation de la nouvelle agence

Située dans le quartier Cité, au rond-point de la boulangerie « ÉPI D'OR » face à la Mosquée, l'Agence IPS-CGRAE de San-Pedro est aujourd'hui une bouffée d'oxygène pour les populations cibles qui, jusque-là, étaient rattachées à la représentation locale de Gagnoa. Cette dépendance les obligeait à parcourir environ 230 Km pour bénéficier de leurs prestations sociales, soit presque l'équivalent de la distance Abidjan-Yamoussoukro (235 Km).



Construit sur une superficie de 1.100 m², l'Agence IPS-CGRAE de San-Pedro est un bâtiment duplex de 32 pièces comportant, entre autres, une grande salle de conférence, une infirmerie et une salle de formation.

Elle a pour attribution la prise en charge complète de la liquidation des dossiers de pension de l'ensemble des assurés des régions de San-Pedro, de la Nawa et du Gbôklé, pour une population totale estimée à 1.137 assurés sociaux et de 13.101 fonctionnaires en activité, avec des pensions mensuelles d'un montant de près de 96 millions de FCFA, soit plus d'un milliard de FCFA par an.

Il reste entendu que cette agence ne se limite pas à sa vocation classique de gestion des dossiers de retraite, mais elle va s'enrichir

de nouvelles activités pour le bien-être des assurés sociaux.

Au final, l'ouverture de l'Agence Principale de San-Pedro, au-delà de l'aspect technique de liquidation et de paiement de pensions de retraite, s'inscrit dans l'amélioration des conditions de vie des retraités du District Autonome du Bas-Sassandra, 4^{ème} district le plus peuplé parmi les 14 existants, après les Districts d'Abidjan, des Montagnes et du Sassandra-Marahoué dans lesquelles l'IPS-CGRAE est, par ailleurs, déjà présente.

Elle a été conçue comme un véritable foyer de partage, de convivialité, de fraternité et un instrument de renforcement de la bienveillance de l'Institution, de la socialisation des populations du District du Bas-Sassandra et la manifestation concrète de l'élan social de l'IPS-CGRAE.



L'Agence Principale de San-Pedro rejoint aujourd'hui un réseau de onze structures déconcentrées déjà fonctionnelles de l'IPS-CGRAE, portant à douze le nombre total d'agences et de représentations de l'Institution répartis sur tout le territoire national.

Comme toutes les autres structures déconcentrées, un point d'honneur a été mis sur l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge des assurés sociaux.

Il convient de noter que l'IPS-CGRAE dispose en plus de son agence, d'un immeuble de rapport de 3 étages avec un RDC, 2 plateaux de 100 m² à chaque niveau de l'immeuble soit un total de 8 plateaux et un parking de 14 places à San-Pedro.

La cérémonie d'inauguration en images





L'hommage du Ministre Adama KAMARA à l'IPS-CGRAE et son Directeur Général

Le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, Me Adama KAMARA, qui a présidé la cérémonie officielle de l'inauguration de la nouvelle agence de San-Pedro, a salué l'efficacité du Directeur Général de l'IPS-CGRAE, Monsieur Abdrahamane T. BERTE, sous le leadership duquel l'Institution a écrit ses lettres de noblesse depuis la réforme de 2012.

Avec cette nouvelle agence de l'IPS-CGRAE à San-Pedro, ce sont les assurés sociaux du District Autonome du Bas-Sassandra qui seront pris en charge de façon plus efficace et même au-delà de leurs attentes « quand on sait que l'IPS-CGRAE est la première Institution de Prévoyance Sociale en Afrique de l'Ouest à avoir obtenu la certification ISO 9001 version 2015 dont l'enjeu est de garantir la satisfaction permanente des usagers ».



Il a rassuré les séniors de cette localité que « ce grand homme à la tête de la CGRAE, ce dirigeant émérite, clairvoyant, ce gladiateur de la sécurité sociale, ce défenseur indéfectible du bien-être de ses assurés, en la personne du Directeur Général de l'IPS-CGRAE, M. Abdrahamane T. BERTE met tout en œuvre pour satisfaire constamment et au mieux leurs besoins ».

Pour Me Adama KAMARA, le Directeur Général de l'IPS-CGRAE s'est approprié la politique sociale du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA : « Oui Monsieur le Directeur Général, vous êtes un vrai disciple du Président de la République SEM Alassane OUATTARA, duquel vous vous inspirez, disciple de la rigueur, disciple de son dévouement pour les usagers et les populations. Disciple de sa détermination à exceller dans le bon travail, l'obtention de la certification à l'ISO 9001 version 2015 de l'IPS-CGRAE n'est que le résultat éloquent de toutes ces qualités », avant de rassurer les fonctionnaires et agents de l'Etat des meilleures prestations qu'ils recevront dans la nouvelle agence qui est désormais leur maison.

Le Ministre Félix ANOBLE value l'ouverture de l'Agence IPS-CGRAE

M. Félix ANOBLE, Ministre des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du secteur informel, par ailleurs Maire de la Commune de San-Pedro, était heureux et profondément ému lors de son allocution. Il a exprimé toute sa joie de voir s'implanter dans la commune de San-Pedro une agence IPS-CGRAE qui est la matérialisation de la volonté de la Direction Générale de l'IPS-CGRAE de désengorger le siège de l'Institution à Abidjan par la déconcentration de ses activités.

C'est fort de cela qu'il a adressé au nom du Conseil Municipal de la cité balnéaire de San-Pedro et en son nom, ses félicitations et ses remerciements au Directeur Général ainsi qu'au Conseil d'Administration de l'IPS-CGRAE, présidé par M. BLE Mamadou. Selon lui, la réalisation de cet édifice illustre bien la volonté de cette grande Institution de renforcer la proximité avec ses usagers : « **en se rapprochant des assurés sociaux, l'IPS-CGRAE montre sa volonté d'offrir à nos retraités un service de proximité car les personnes retraitées sont fragiles, notamment financièrement et sur le plan de la santé. C'est générer beaucoup de ressources et d'énergie pour se déplacer jusqu'à Abidjan. C'est pourquoi, je voudrais exhorter tous les assurés sociaux, les retraités à fréquenter cette agence, cette infrastructure de pointe qui leur est dédiée et qui vient compléter les services sociaux de notre belle cité balnéaire** ».



Propos de participants



M. Ousmane COULIBALY,

*Prefet de Région du Bas-Sassandra,
Prefet du département de San-Pedro*

« Nos parents sont soulagés par cette politique de déconcentration de l'IPS-CGRAE »

Je voudrais d'abord remercier l'IPS-CGRAE pour ce bel édifice qu'elle vient d'offrir à nos retraités de la région du Bas-Sassandra. Nous sommes tous appelés à faire valoir nos droits à la retraite un jour et une fois déchargé de toute activité administrative, sous le poids de l'âge, le déplacement devient pénible pour l'assuré.

Nous disons que notre joie est grande aujourd'hui parce que nos retraités se sentiront ragaillardis malgré leur handicap, malgré les difficultés liées aux maladies de vieillesse. Nous ne pouvons que réitérer nos remerciements au Président de la République, à l'IPS-CGRAE. Je demande aux responsables de l'IPS-CGRAE de multiplier ce genre d'action afin qu'à l'instar de San-Pedro d'autres grandes régions de notre pays puissent bénéficier de ce bonheur. Je repars satisfait parce que nos parents qui ont souffert par le passé de l'éloignement de l'IPS-CGRAE sont soulagés par cette politique de déconcentration des services de l'Institution. On ne peut que se réjouir, être heureux à l'idée de pouvoir accomplir désormais tout sur place.



M. Joseph Koffi AKANZA,

4ème Secrétaire Général de l'UGTCI

« Je découvre que la déconcentration des services porte bonheur aux usagers »

Nous sommes à San-Pedro avec nos pairs des autres centrales syndicales sur invitation de Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale dans le cadre de la ronde sociale qu'il a entrepris depuis Vavoua et aujourd'hui à San-Pedro. Et à cette occasion, nous inaugurons la 12^{ème} agence de l'IPS-CGRAE ici à San-Pedro. Je découvre avec beaucoup de bonheur que la déconcentration des services porte bonheur aux usagers que

sont les retraités, les familles et les travailleurs eux-mêmes. C'est une bonne chose, nous l'appréciions.



M. TEHIRI,

Président des retraités de San-Pedro

« C'est un soulagement de recevoir les prestations de l'Institution sur place »

Cela fait 26 ans que je suis à la retraite. Depuis lors, je réside ici à San-Pedro. C'est un plaisir et un soulagement de voir l'ouverture d'une agence IPS-CGRAE et d'en recevoir ses prestations sur place. C'est extraordinaire et c'est un bonheur immense pour nous qui avons connu la souffrance des trajets entre San-Pédro et Abidjan. Plus besoin de parcourir ces kilomètres traumatisants pour satisfaire à une exigence administrative liée à nos dossiers

de retraite. Merci aux dirigeants de l'IPS-CGRAE.

Mme TAHA Ange Emmanuela,

Fonctionnaire en activité

« La présence de l'IPS-CGRAE à San-Pedro est un soulagement pour les travailleurs de l'État »

L'IPS-CGRAE est une Institution qui accompagne à la fois les fonctionnaires et agents de l'État en activité et à la retraite. Sa présence à travers sa représentation ici à San-Pedro est un soulagement pour tous ces travailleurs de l'État qui peuvent accomplir dans la quiétude toutes les formalités administratives liées à la bonne préparation de la retraite. Pour nous fonctionnaires en activité, nous sommes d'autant plus heureux avec l'ouverture de cette agence ici dans le Bas-Sassandra qui nous donne la possibilité de pouvoir s'informer utilement sur le nouveau produit de l'IPS-CGRAE dénommé « La Complémentaire ». Un produit innovant qui, à mes yeux est un gage certain d'une retraite paisible. J'encourage d'ailleurs l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'État à s'en approprier et à y adhérer massivement pour mieux aborder le virage tant redouté et craint par le passé par nos devanciers, les retraités.

Mme TORAUD TAPE,

Fonctionnaire à la retraite

« La question des transports et d'hébergements était une hantise pour les personnes âgées »

Ma joie est grande. L'IPS-CGRAE vient de penser à nous les assurés sociaux du Bas-Sassandra. La question des transports et d'hébergements lorsqu'on doit se rendre à Abidjan pour un papier de retraite était une hantise pour nous les personnes âgées. C'est désormais un vieux souvenir parce que nous avons tout ici maintenant. C'est vraiment bénéfique pour nous.

OUVERTURE DE L'AGENCE DE SAN-PEDRO

Entretien avec M. Siriki DIARRASSOUBA, Directeur des Prestations de l'IPS-CGRAE



J'invite toute la population du Bas-Sassandra à visiter notre point d'accueil et à s'approprier cet instrument de développement social.

À la faveur de l'ouverture de l'Agence de San-Pedro, nous avons tendu notre micro au Directeur des Prestations, M. Siriki DIARRASSOUBA, pour en savoir davantage sur les spécificités de cette agence et faire un bilan, à date, de la politique de déconcentration des activités de l'IPS-CGRAE depuis la réforme de 2012.

Monsieur le Directeur des Prestations, à quoi répond la construction d'une agence IPS-CGRAE à San-Pedro ?

La construction d'une agence IPS-CGRAE à San-Pedro s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Administration de mailler l'ensemble du territoire ivoirien en vue de se rapprocher de ses populations cibles, à savoir les fonctionnaires et agents de l'État en activité et à la retraite, ainsi que les membres de leurs familles.

Et dans cette perspective, le District du Bas-Sassandra, 2^{ème} pôle économique du pays et 4^{ème} circonscription administrative la plus peuplée de la Côte d'Ivoire sur les 14 existants, avec deux villes de plus 100.000 habitants (San-Pedro et Soubré), se devait de disposer d'une représentation de l'IPS-CGRAE.

De plus, si l'on observe les statistiques de la population de fonctionnaires et agents de l'État en activité et à la retraite, on en dénombre respectivement 13.101 et 1.137 dans le District du Bas-Sassandra.

Au regard de ce qui précède, cette zone territoriale, rattachée à la représentation locale de Gagnoa, distante de San-Pedro de 230 km, présente une couverture aussi élevée que celles de villes dans lesquelles sont déjà implantées des agences de l'IPS-CGRAE. Il était évident que la construction de l'agence de San-Pedro était une nécessité pour offrir des services de qualité et de proximité aux assurés sociaux de cette région du sud-ouest de notre pays.

Quelle est la zone de compétence de cette nouvelle agence ?

Par son statut d'agence principale, cette nouvelle implantation de l'IPS-CGRAE à San-Pedro est appelée à couvrir le district administratif et territorial du Bas-Sassandra.

D'une superficie de 25.800 km², ce district qui comprend les régions de San-Pedro, du Gbôklé et de la Nawa regroupe huit (8) départements.

Il est à noter que la représentation locale

de Gagnoa est désormais rattachée à l'agence de San-Pedro. Ainsi, les dossiers de prestations, les réclamations et les requêtes qui y sont reçus seront transférés à l'agence de San-Pedro pour traitement.

À quoi devront s'attendre désormais les assurés sociaux de la zone en termes de prestations, et d'actions sociales ?

L'agence de San-Pedro aura les mêmes prérogatives que les autres structures déconcentrées de même catégorie situées à Abidjan ou à l'intérieur du pays.

En effet, elle assurera l'accueil et l'information des visiteurs et des représentants des structures affiliées exerçant dans sa zone de compétence. Le personnel de notre agence a été également instruit de recevoir et de prendre en charge toutes les demandes formulées par les assurés sociaux ou les membres de leurs familles, qu'elles soient en rapport avec la liquidation des droits en matière de retraite, la délivrance d'une attestation ou la formulation d'une préoccupation particulière.

En outre, les fonctionnaires et agents de l'État en poste dans le District du Bas-Sassandra pourront se rendre à son point d'accueil pour solliciter des informations sur les régimes sous gestion de l'Institution, notamment le régime complémentaire par capitalisation lancé le 2 novembre 2021 ou encore recevoir des conseils sur les formalités administratives liés à la constitution du dossier de retraite.

Enfin, les membres de l'encadrement de notre agence de San-Pedro sont appelés à déployer toute une campagne d'information et de formation en faveur des populations cibles et d'organiser des visites à des assurés à mobilité réduite résidant dans leur zone de compétence.

Quel bilan faites-vous de la politique de déconcentration de l'IPS-CGRAE depuis la réforme de 2012 ?

La déconcentration des activités de réception et de traitement des demandes des assurés

sociaux constitue un des leviers essentiels de la facilitation de l'accès à leurs droits en rapprochant les services de l'Institution de nos populations cibles.

À titre de rappel, il est à relever qu'avant 2014, l'Institution était une organisation fortement centralisée, avec une concentration des activités de production au siège de l'Institution et quelques postes avancés d'information dans des localités à l'intérieur du pays.

À partir de 2014, sous l'impulsion du Conseil d'Administration, la Direction Générale de l'IPS-CGRAE a engagé un processus de création d'agences autonomes en matière de réception et de traitement des dossiers, de réclamations et de requêtes, qui a démarré avec l'ouverture des agences du Plateau et de Cocody.

À ce jour, l'IPS-CGRAE dispose d'un réseau de 12 structures déconcentrées équitablement réparties sur l'ensemble du pays, dont 7 agences principales.

Ce dispositif organisationnel a permis de réduire la distance que devait parcourir un assuré social pour bénéficier d'une prestation de l'Institution.

En outre, il traduit la modernisation de l'action publique de l'Institution en allégeant le fonctionnement des services centraux pour mettre à la disposition des acteurs de terrain que sont nos responsables d'agence des moyens d'actions de proximité et d'efficacité dans la prise en charge des demandes des populations affiliées à nos régimes.

On peut estimer que le processus de déconcentration a un bilan satisfaisant du point de vue des assurés sociaux, qui sont le cœur de la politique managériale de nos instances dirigeantes.

Quelle est la prochaine étape de cette vaste politique de déconcentration ?

La déconcentration des services de l'Institution va se poursuivre pour le bien-être de nos assurés sociaux. Mais elle va prendre plusieurs

formes en alliant la création d'agences et le déploiement d'outils de communication modernes qui existent déjà pour certains.

En effet, des réflexions sont en cours pour envisager la construction de centres CGRAE dans 2 à 3 localités supplémentaires. Il est également étudié la mutation de nos représentations en agences avec beaucoup plus de prérogatives. Tous ces projets seront soumis par la Direction Générale à l'appréciation du Conseil d'Administration et à l'approbation de la Tutelle.

Par ailleurs, les fonctionnaires, agents de l'État et les membres de leurs familles sont invités à utiliser les outils conçus à leur attention et accessibles depuis leur résidence ou leur lieu de travail. On peut citer notamment le centre d'appels joignable au 27 20 25 12 12, afin d'établir une communication dynamique d'avoir des informations générales sur les services offerts par l'Institution ou pour échanger avec une entité spécifique.

Pour les férus d'internet, il est mis à leur disposition un site internet (www.cguae.ci)

Historique d'une politique de déconcentration des activités de l'IPS-CGRAE

À l'origine de cette vaste politique de déconcentration des activités de l'Institution, la trop grande concentration de ses activités à son siège situé à Abidjan-Plateau avec pour conséquences l'engorgement des locaux et la réduction de l'efficacité de l'Institution ainsi que du niveau de compréhension et de prise en compte effective des attentes des assurés.

Ainsi, sous l'impulsion de son Conseil d'Administration, le Directeur Général de l'IPS-CGRAE s'est engagé dans un processus d'amélioration de la qualité de service, au profit de ses assurés sociaux, en décident de se rapprocher davantage de ceux-ci, au travers d'une politique dynamique de déconcentration harmonieuse de ses activités.

Cette politique qui s'inscrit au cœur de la vision stratégique de l'IPS-CGRAE est entrée dans sa phase de réalisation active depuis le 11 août 2015, date de l'inauguration de la première structure déconcentrée de l'Institution implantée dans la commune de Cocody.

Aujourd'hui, l'IPS-CGRAE compte 12 agences réparties sur l'ensemble du territoire national. À Abidjan, se trouvent les agences de Cocody-Attoban, du Plateau-Siège et de Yopougon-quartier Millionnaire. À l'intérieur du pays, on compte neuf (9) agences dont celles de Yamoussoukro, de Korhogo, de Man, de San Pedro, de Daloa, de Bouaké, de Gagnoa, d'Abengourou et de Grand-Bassam.

ainsi qu'une plateforme digitale, dénommée maCGRAE.ci, sur laquelle ils peuvent notamment télécharger en ligne leurs bulletins de pension, des attestations de virement ou de pension.

Au final, la politique de déconcentration des services de l'Institution est multiforme et variée.

En guise de mot de clôture, avez-vous un message à l'endroit de la population du District Autonome du Bas-Sassandra ?

J'invite la population du Bas-Sassandra, plus particulièrement les fonctionnaires et agents de l'État en activité et à la retraite, et les membres de leurs familles, à s'approprier ce joyau architectural, instrument de développement social, et à visiter notre point d'accueil où le personnel professionnel et dévoué est disposé à recevoir et prendre en charge au mieux leurs préoccupations.

DEUXIÈME ÉDITION DE LA « RONDE DU SOCIAL »

■ Me Adama KAMARA invite les populations du Bas-Sassandra à s'approprier les nouveaux produits de sécurité sociale



Le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, Me Adama KAMARA, met un point d'honneur à renforcer la vulgarisation des nouveaux produits de sécurité sociale auprès des populations, particulièrement celles les plus reculées. Pour ce faire, il a initié depuis l'année dernière, des tournées dédiées à travers le pays dénommées « La Ronde du Social ». La première édition de cette initiative, qui a pour but de se rapprocher davantage des populations et leur expliquer le bienfondé de ces nouveaux produits de sécurité sociale, s'est tenue en novembre 2021 à Vavoua en marge de la Journée Internationale des Personnes Agées

Pour cette deuxième édition, le cap a été mis sur la ville de San-Pédro, du 3 au 6 mars 2022.

Ainsi, les autorités et la population du District du Bas-Sassandra ont réservé un accueil

chaleureux au Ministre Adama KAMARA, le 3 mars 2022 à l'espace Rotary de San Pedro lors de la cérémonie de lancement officiel de cette caravane de sensibilisation de proximité afin de permettre aux travailleurs des secteurs public et privé ainsi qu'aux indépendants, de bénéficier d'une meilleure retraite, et de se soigner à moindre coût. Ceci, à travers La Complémentaire, le Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI) et la Couverture Maladie Universelle (CMU), nouveaux produits respectivement mis à disposition par les trois Institutions de Prévoyance Sociale sous sa tutelle que sont la CGRAE, la CNPS et la CNAM.

Pour accomplir cette noble tâche, Monsieur le Ministre était accompagné par une très forte délégation composée d'élus avec la présence notable de Mme Sita OUATTARA, Maire de Gbelegban, de Directeurs Généraux, de

Présidents de Conseil d'Administration et de plusieurs membres de son Cabinet.

Selon Maître Adama KAMARA, La Complémentaire permettra d'offrir une meilleure retraite aux fonctionnaires pendant leur période de retraite. Quant au Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI), il garantira une bonne retraite aux travailleurs indépendants, à savoir les artistes, commerçants, artisans et à toute autre personne travaillant à son propre compte. Pendant que la mise en œuvre de la CMU permet à l'ensemble des Ivoiriens de se soigner à moindre coût et de bénéficier de soins de qualité.

Au cours de la cérémonie de lancement des activités de la Ronde du Social, le Ministre a décerné des prix aux associations de retraités les plus actives du District du Bas-Sassandra ainsi qu'aux entreprises et associations qui se sont illustrées à travers leurs cotisations à jour auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et l'enrôlement de leur personnel à la CMU. Les ONG et coopératives

agricoles engagées dans la lutte contre le travail des enfants ont également été primées. Il a également fait d'importants dons de vivres et non-vivres à des personnes vulnérables et aux associations présentes.

Les différentes étapes de cette caravane, à savoir la rencontre avec les corps constitués du District, avec les communautés de travailleurs indépendants du Port Autonome de San-Pedro ainsi que les commerçantes du marché, les transporteurs et les communautés religieuses de la ville, se sont déroulés avec beaucoup d'entrain et d'humanisme tant du côté du Ministre et de sa délégation que de celui des populations rencontrées.

La cérémonie d'inauguration de la toute nouvelle agence IPS-CGRAE de San-Pedro intégrant un centre d'enrôlement de la CMU, en étroite collaboration avec la CNAM, a été un des points phares du programme de cette édition de la Ronde du Social.

Vivement la troisième édition !

© www.cguae.ci © 27 20 25 12 12 © infos@cguae.ci

TROPHÉES PÉPITES DE L'ACCUEIL

■ L'IPS-CGRAE sacrée championne nationale 2021 de la qualité d'accueil



La quatrième édition du baromètre national de la qualité de l'accueil, dénommé «Pépites de l'Accueil», s'est tenue le 24 février 2022 au Pullman Hôtel-Abidjan. Cette distinction annuelle, initiée par le cabinet de référence « l'Académie du Service Côte d'Ivoire », vise à promouvoir l'excellence et uniformiser les standards de l'accueil en Côte d'Ivoire.

À la suite des rigoureuses enquêtes mystères méthodiquement diligentées, l'IPS-CGRAE a été sacrée, pour la seconde fois consécutive, championne nationale 2021 de la qualité d'accueil, dans la catégorie secteur public, remportant sans complexe le prix « Pépites de l'Accueil » devant 270 entreprises auditées, tous secteurs confondus.

En effet, pour réaliser ces enquêtes, l'Académie du Service a dépêché des usagers factices dits clients mystères pour évaluer de façon anonyme, et sur des critères strictement factuels et objectifs, la qualité de l'accueil physique et téléphonique des entreprises et organisations majeures opérant tant dans le privé que le public et disposant de points d'accueil.





Le prix décerné à l’Institution a été reçu par M. TAO Soualiou, Directeur du Recouvrement, qui était accompagné de M. WOGNIN Abel, Chef de Département Organisation et Expérience Client à la Direction de la Qualité, de l’Organisation et de la Relation Client (DQOR).

Pour le représentant du Directeur Général de l’IPS-CGRAE, M. TAO Soualiou, « **l’Institution entend faire davantage pour devenir la référence en matière de qualité d’accueil physique et téléphonique en Côte d’Ivoire** ».

Dans un esprit de bienveillance accrue, la Direction Générale a fait de l’accueil de ses clients un pan important de sa gouvernance. Une politique qui s’avère payante pour l’Institution qui, après 2019, remporte ainsi, une fois de plus, le trophée « **Pépites de l’Accueil** » au titre de l’année 2021.

Suite à sa réforme, l’IPS-CGRAE continue de consolider son orientation client en faisant de ses assurés sociaux son bien le plus précieux et en les plaçant au cœur de son activité. La qualité de la prise en charge du client est notamment perceptible à travers le réaménagement des agences pour offrir un cadre agréable et adapté aux assurés

sociaux et la mise en place d’un Call Center performant.

La soirée de récompenses a enregistré la présence de M. Jean Fructueux GBAKO, représentant le Ministre de l’Intérieur et la Sécurité, parrain de la cérémonie, de M. Fama TOURE, Président de la CCI-Cl et de Mme Roxane KOUADIO, représentant le Secrétaire d’État chargé de la Modernisation de l’Administration.

Pour rappel, l’Académie du Service, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d’Industrie de Côte d’Ivoire (CCI-Cl) édite depuis 2017 un rapport intitulé le « **Baromètre National de la qualité d’accueil** », pour mesurer la qualité de l’accueil au sein des entités publiques et privées.



**INSTITUTION DE PRÉVOYANCE SOCIALE
CGRAE**
CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE
DES AGENTS DE L'ÉTAT

REGIE PAR LA LOI N° 99-476 DU 2 AOUT 1999
CRÉEE PAR LE DECRET N°2012-367 DU 18 AVRIL 2012



Certification ISO 9001 version 2015

***Notre certificat renouvelé,
votre satisfaction encore plus garantie***

Pour vous, l’IPS-CGRAE confirme, une fois de plus, sa place de **première Institution de Prévoyance Sociale, en Afrique de l’Ouest, certifiée ISO 9001 version 2015 sur l’ensemble de ses activités.**

L’IPS-CGRAE, pour Vous, avec Vous, la Retraite, la Vie.

🌐 www.cguae.ci ☎ 27 20 25 12 12 📩 infos@cguae.ci [f](https://www.facebook.com/cguae.ci) [yt](https://www.youtube.com/cguae.ci) [in](https://www.linkedin.com/company/cguae-ci/)



RETRAITE ACTIVE

AGRIPRENEURIAT

■ Yapi BOKA, le retraité qui fait fortune dans la culture du safou



La culture des produits tropicaux méconnus du grand public gagne en popularité en Afrique et est de plus en plus embrassée par les agriculteurs entrepreneurs, désormais appelés les agripreneurs, comme M. Joseph Yapi BOKA, ex-Professeur des Sciences Physiques et de Mathématiques, admis à faire valoir ses droits à la retraite il y a quatre ans.

La soixantaine révolue, il vit avec sa famille à Agboville, sa région natale, où il s'adonne désormais à cœur joie à la culture du safou produit par le safoutier, arbuste autrefois cultivé uniquement en Afrique Centrale. La safouculture, M. BOKA en a fait aujourd'hui une entreprise familiale à laquelle il forme certains de ses enfants. Grâce à cette activité, il n'est presque plus dépendant de sa pension de retraite qui devient un revenu subsidiaire parce que la culture du safou lui permet de vivre une retraite épanouie.

Nous l'avons rencontré dans sa « safouteraie » de plus de 5 ha à Grand-Morié, dans le département d'Agboville, pour faire partager sa passion à nos lecteurs.

Partis d'Abidjan en ce 29 mars 2022 à 8h05 minutes, nous arrivons environ une heure plus tard à Agboville où nous attendait déjà M. Joseph Yapi BOKA. Après les civilités, nous engageons la conversation dans la voiture qui nous conduit dans son exploitation agricole à Lapo, localité située dans la sous-préfecture de Grand-Morié pour découvrir de plus près le safou.

De prime abord, il nous fait remarquer qu'il a découvert le safoutier par le biais d'un de ses amis, originaire de l'Afrique Centrale. Dès lors, il a décidé de se consacrer à cette culture pour en tirer le maximum de gain : « ... Grâce au safoutier et ses nombreux produits que je transforme, je vis une retraite assez paisible. Je ne fais pas de fixation sur ma pension de retraite comme c'est le cas pour certains de mes pairs. Les revenus issus des produits du safou me suffisent humblement ».



Appelé « fruit du futur » à cause de ses produits dérivés, le safou ou Dacryodes edulis (nom scientifique), vient d'Afrique Centrale, principalement du Congo et du Cameroun. En Côte d'Ivoire, le safoutier est cultivé essentiellement dans la région de l'Agnéby-Tiassa (Agboville). Une grande partie de cette culture émane des plantations de M. BOKA, qui ne jure que par le safou et ses nombreuses vertus.

En effet, cet ex-Professeur des lycées et collèges ne veut pas être un simple producteur du safou. Il ambitionne d'industrialiser son activité, avec en ligne de mire la transformation complète du safou sous toutes ses formes. Pour pérenniser son business et conforter davantage l'épanouissement de ses vieux jours de retraité, M. BOKA, appelé affectueusement Papa Yapi BOKA par les siens, a monté une entreprise familiale qu'il a baptisé Agnéby Safou.

A LA DÉCOUVERTE DU SAFOU

Sur la route qui nous conduit à la Safouteraie de M. BOKA, notre interlocuteur nous explique comment il a découvert le safou. Tout a commencé lors de la crise politico-militaire qu'a connu notre pays en septembre 2002.

Alors en fonction au Lycée Moderne de Man, il a dû quitter précipitamment la capitale régionale des 18 montagnes - « ma région pour y avoir passé presque toute ma

carrière professionnelle » précise-t-il - pour se retrouver d'abord à Abidjan et, deux années plus tard, dans sa ville natale à Agboville.

Pour la petite histoire sur le safou, Papa YAPI nous informe qu'il a découvert le safoutier grâce au Colonel des douanes DOFFOU, qui l'a mis en contact avec M. EKISSI Roger, un jeune homme d'Azaguié Blida qui fabriquait du savon à base de safou. Il nous fait remarquer que le village d'Azaguié Blida est la première localité en Côte d'Ivoire à découvrir la culture du safou en 1946 et ce, grâce à un colon qui avait ce fruit dans son jardin. Mais c'est le Congolais Pierre MPOUGUI qui a développé cette culture dans la région, au milieu des années 90.



« Je n'avais jamais entendu parler du safou. D'abord, je lui ai acheté le savon pour mon bain et deux semaines après, il est revenu avec des fruits. Mais, lorsque j'en ai mangé, je suis tombé sous le charme, au point d'en consommer quatre dès le premier jour. Ces fruits ont changé littéralement quelque chose dans mon organisme. Car, cela m'a facilité le transit intestinal dans la mesure où j'étais constamment constipé », se souvient-il. Il s'est vite empressé de comprendre les raisons de ce brusque changement positif dans son organisme. Poussé par sa curiosité, il découvre grâce à des recherches sur internet, le safou et ses multiples vertus.

DE LA CULTURE DU SAFOU À LA TRANSFORMATION

Au-delà de la culture et de la vente, M. BOKA envisage la transformation des dérivés issus de ce fruit. C'est pour cette raison qu'il a fait appel à ses filles, YAPI M'Boya Christelle et M'Boya Charline. Titulaire d'un DEA (Diplôme d'Etudes Approfondies) en droit privé, Christelle est la Directrice Générale de l'entreprise Agnéby Safou. Quant à Charline, titulaire d'un diplôme d'ingénieur en finances comptabilité obtenu à l'INP-HB de Yamoussoukro, elle occupe le poste de Directrice Financière de ladite entreprise fondée par son géniteur. Ce modèle économique réjouit particulièrement papa Yapi qui l'exprime en ces termes : « **Je crois aux produits issus du safoutier. C'est pourquoi j'ai créé cette entreprise à la tête de laquelle j'ai décidé de mettre mes enfants. Ils ont les capacités pour réussir cette mission. Je ne suis certes pas riche, mais je suis un homme heureux et comblé, parce que le safou me procure des gains conséquents.** ».

Il dispose aujourd'hui de 5 ha dont 2,5 ha sont en production. Comme le cacao, le safou est un fruit saisonnier. La petite saison commence en mars et prend fin au début du mois de mai, tandis que la grande saison débute en juillet pour prendre fin en septembre. Ainsi, sur une période d'environ six mois dans l'année, M. BOKA produit des récoltes qui lui procurent suffisamment de ressources pour couvrir toutes ses charges.

En effet, selon M. BOKA, le safoutier produit en moyenne 20 tonnes à l'hectare dans l'année. Le prix de vente du produit brut par kg oscille entre 400 et 500 FCFA sur le marché national et à partir de 1 500 FCFA sur le marché international.

Le savon de 250g fabriqué dans son atelier est vendu à 1 500 FCFA l'unité. L'huile du safou se vend à 30.000 FCFA le litre. Quant à la liqueur du safou, elle est vendue à 5 000 FCFA le litre.

À ceux-ci s'ajoutent le beurre de safou et bien d'autres produits qui sont commercialisés grâce au Safou.

UNE BELLE EXPÉRIENCE À PARTAGER AVEC SES PAIRS RETRAITÉS

Le fondateur de l'entreprise « **Agnéby Safou** » ne veut pas vivre cette belle et riche expérience tout seul. Il se dit disposé à partager son expérience avec ses pairs retraités qui seraient intéressées par la culture du safou : « **J'ai eu la chance de connaître très tôt le safoutier. Je veux aider mes pairs retraités à la culture de cette plante qui rend l'homme heureux. Je suis prêt à offrir gracieusement des plants à ceux qui le désirent. J'ai reçu dernièrement un retraité comme moi qui est venu de Korgho pour une immersion.** ».

UN PASSIONNÉ DE LA TERRE

Papa Yapi est un amoureux de la terre et plus précisément du safoutier : « **mon œuvre doit être perpétuée à la fois par mes enfants et par les Ivoiriens sur l'ensemble du territoire national. On peut cultiver le safou partout en Côte d'Ivoire, il suffit d'un bon suivi, pour en tirer le meilleur profit.** ».



D'ailleurs, il est sur le point de réaliser plusieurs autres hectares de Safoutier dans les années à venir. Pour papa Joseph YAPI, « **la culture du Safoutier doit être l'affaire de tout un chacun, particulièrement les retraités. Car, cela permet de mener une bonne retraite, une retraite paisible qui vous met non seulement à l'abri de soucis financiers mais vous procure une bonne santé en consommant les nombreux produits dérivés.** ».

En tout cas, Papa Yapi BOKA qui est lui-même le responsable de la production et de la recherche du safou est convaincu que le salut de beaucoup de retraités passe, entre autres, par l'agripreneuriat. C'est pourquoi, il entend apporter sa contribution dans le cadre de l'épanouissement des anciens travailleurs du public et du privé à la retraite : « Les retraités doivent s'approprier la culture du safou pour une vie heureuse », conseille-t-il.

LES VERTUS DU SAFOU

L'enseignant à la retraite ne tarit pas d'éloges sur les vertus du safou qui est un fruit riche en nutriments bénéfiques pour la santé tels que l'Omega 3 jusqu'à 9. Ces éléments, explique-t-il, participent au bien-être de l'homme. Le safou soulage également les douleurs de ventre aigu. Son fruit fibreux, combat efficacement les troubles gastriques, notamment la colopathie fonctionnelle, les hémorroïdes et la constipation.

L'huile du safou, produite sur place dans l'atelier familial, sert d'assaisonnement. Cette même huile améliore la tonicité de la peau et accélère la cicatrisation. Elle régénère les cellules abimées de la peau suite aux brûlures liées à la dépigmentation, à l'eau chaude, à l'huile ou au feu. Elle élimine aussi les rougeurs chez les nourrissons. Mieux, l'huile de safou entretient et adoucit la peau. Son application journalière chez la femme enceinte, combat les vergetures.

Poursuivant, M. BOKA ajoute que la mousse onctueuse du safou atténue les affections de la peau, particulièrement les mycoses, eczémas, dartres, boutons et teignes. Autres vertus du safou : son infusion apaise les grandes fatigues. Il combat les anémies, les carences en vitamines et le manque d'appétit, régule le sommeil et aide à vaincre les cas d'insomnies chroniques.

Quant à la liqueur du safou produite dans les laboratoires de l'Agnéby Safou, elle facilite, selon son concepteur, l'évacuation des selles et restaure l'équilibre de la flore intestinale.

Sur le plan sanitaire, le beurre de safou est fortement recommandé pour les soins des diabétiques, les lipides sanguins, les maladies cardiovasculaires, et l'ulcère de buruli. Il serait aussi efficace dans la lutte contre les boutons de rasage et des chéloïdes. « Pour les personnes qui ont une carence en fer, ou en toute autre vitamine, rajouter le safou à tous les plats est la manière la plus complète de le consommer », explique l'agriculteur qui refuse de se faire appeler « Docteur » par ceux qui, satisfaits après l'utilisation du safou ou de ses dérivés, se surprennent à l'appeler ainsi. Il rétorque qu'il a tout simplement fait des recherches qui ont été confirmées par des laboratoires tels que le LANADA (Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole), l'IRCOS cosmétique (Maroc) et le Médaillon Labs (Etats-Unis). Grâce à son entreprise Agneby Safou, trois thèses de doctorat sur les propriétés du safou ont été présentées à l'Université Nangui Abrogoua d'Abobo-Adjame, ainsi que plusieurs Masters à l'Université Félix Houphouët Boigny de Cocody.



LE SAFOU, UN FRUIT ENCORE MÉCONNNU DES IVOIRIENS

Au total, il existe jusqu'à 22 variétés de safou. D'après les recherches faites par l'Institut de Recherche de Développement Agricole (IRAD), ce fruit tropical était déjà exploité il y a fort longtemps par des peuples Africains, qui ont découvert assez tôt les vertus qu'il peut apporter. Comme sa pulpe est comestible, vous pouvez le combiner avec d'autres aliments, comme le manioc, le poisson ou la viande. On peut aussi ajouter du safou en poudre pour épaisser une sauce. La pulpe séchée quant à elle peut servir d'amuse-bouche, en apéritif, pour les soirées entre amis ou en famille.

Le safou est un fruit d'origine africaine, principalement cultivé dans la région tropicale et orientale notamment au Congo, au Cameroun et au Gabon. Bien qu'on puisse le trouver aujourd'hui un peu partout en Europe, il reste toutefois encore méconnu du grand public en Côte d'Ivoire et dans plusieurs autres pays du monde.

Le safou fait partie de la famille des Burséracées. Il se décline en plusieurs couleurs, notamment le bleu ciel, le rose, le bleu marine et le violet, en fonction de la saison. Très riche en nutriments essentiels au maintien d'une excellente santé, ce fruit peut se consommer cru, cuit ou séché.

Le safou, dont la grande saison de récolte se situe entre les mois de juin et d'août, est un fruit réputé pour sa chair grasse et son goût acidulé. Il détient de nombreuses vertus (cf. encadré 1) et se cuisine de deux façons, en bouillie ou en friture.



INSTITUTION DE PRÉVoyANCE SOCIALE
C G R A E
 CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE DES AGENTS DE L'ETAT
 DES AGENTS DE L'ETAT
 RÉGIE PAR LA LOI N° 99-476 DU 2 AOUT 1999
 CRÉÉE PAR LE DÉCRET N° 2012-367 DU 18 AVRIL 2012

À votre écoute pour mieux vous satisfaire !

Pour toute assistance, information ou réclamation, notre centre d'appels est à votre écoute du lundi au vendredi de 8H à 17H.

Appelez-nous au 27 20 25 12 12

L'IPS-CGRAE, pour Vous, avec Vous, la Retraite, la Vie.

www.cguae.ci 27 20 25 12 12 infos@cguae.ci

afao
 ISO 9001
 Qualité
 AFNOR CERTIFICATION

VIE DE L'ENTREPRISE

GESTIONS DES PENSIONS PUBLIQUES

■ Le Gabon s'enrichit de l'expérience de l'IPS-CGRAE

La Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des agents de l'État (CPPF) du Gabon s'inspire de l'expérience de l'IPS-CGRAE en vue d'une mise en œuvre de réformes « profondes » de l'Institution Gabonaise.



Dans cette optique, une délégation de la CPPF a effectué une deuxième visite de travail au sein de l'IPS-CGRAE, du 24 au 28 janvier 2022. Et ce, après celle de juin 2021.

Recevant la délégation de la CPPF du Gabon, le Directeur Général de l'IPS-CGRAE, M. Abdrahamane T. BERTE, a exprimé le traditionnel « Akwaba » à la délégation, composée en plus de la CPPF, de représentants de l'Assemblée Nationale et de la Primature du Gabon ainsi que des Présidents des deux principaux syndicats des travailleurs du Gabon.

La délégation Gabonaise, qui comprenait des Conseillers du Premier Ministre, du

Ministre du Budget et des Comptes Publics, de la Présidente Exécutive de l'Association Nationale des Retraités du Gabon et du Président de la Machette Syndicale des Travailleurs Gabonais, a été instruite sur la mise en œuvre de la réforme de 2012 de l'IPS-CGRAE et la mise en place du régime de retraite complémentaire par capitalisation en faveur des fonctionnaires et agents de l'État.

Pour le Directeur Général, Monsieur Abdrahamane T. BERTE, « **c'est toujours un honneur et un grand enrichissement pour l'IPS-CGRAE de mener ces activités de coopération inter-caisses, fortement recommandées par la Conférence**

Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) ». Cela, dira-t-il, garantit un partage d'expériences concrètes tenant compte du contexte africain. Un état d'esprit qui devrait « nous guider et nous motiver tous, en tant qu'hommes et femmes au service d'une Institution investie d'une mission de service public à vocation sociale ». Il a rajouté, par ailleurs que « les systèmes de pension sont des instruments de justice sociale, de précieux outils de préservation de la dignité humaine et, bien souvent, l'ultime rempart contre la pauvreté. C'est pourquoi, il est crucial de les mettre régulièrement à niveau. Aussi, faudrait-il les maintenir sous surveillance constante, notamment grâce à la réalisation d'études actuarielles qui permettent d'en déceler à temps les risques et insuffisances afin d'opérer les réformes et ajustements nécessaires ».

Le Directeur Général de la CPPF du Gabon, M. Hugues Sorel ONGOLLO a, pour sa part, fait savoir que le Gouvernement Gabonais a commandé auprès du Cabinet FINACTU International un outil actuariel visant une « **profonde réforme du système de retraite du secteur public. Le rapport de cet audit vient d'être remis à Mme le Premier Ministre Gabonais, qui a à cœur de faire participer l'ensemble des tributaires des régimes à**

la définition d'une nouvelle trajectoire de succès au système de protection sociale des agents de l'État sur le long terme ». C'est pourquoi, « [...] nous avons entrepris de faire partager, à nos partenaires sociaux, des expériences abouties des autres caisses du réseau CIPRES dans la réforme de leur système de retraite » saluant ainsi « les succès engrangés » par l'IPS-CGRAE.



À la fin des travaux de la mission auxquels l'IPS-CGRAE a pris soin de faire participer activement de hautes personnalités du monde associatif et syndical de Côte d'Ivoire, le Directeur Général de la CPPF du Gabon a, au nom de toute la délégation, remercié les dirigeants de l'IPS-CGRAE et souligné avoir tiré un grand bénéfice des échanges entre les deux caisses.



RELATION CLIENT

■ Le modèle IPS-CGRAE intéresse le SE-MFPMA



Le déploiement d'un dispositif d'accueil dans toutes les administrations publiques et parapubliques est un défi important à relever pour le Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, chargé de la Modernisation de l'Administration (SE-MFPMA), Dr. Brice KOUASSI. Pour matérialiser cette vision, le Secrétaire d'État a opté pour un partage d'expériences avec la Direction Générale de l'IPS-CGRAE.

C'est dans ce cadre que s'est tenue, le 8 février 2022 à la Tour A de la cité administrative au Plateau, une rencontre entre, d'une part, la Direction des Systèmes de Gestion et de l'Appui à l'Éthique (DISGAE) ainsi que le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), et d'autre part, l'IPS-CGRAE.

Comptant pour la phase pilote du projet relatif au dispositif d'accueil dans l'administration

publique, cette rencontre présidée par Dr. Noël TAHET, Directeur de Cabinet du SE-MFPMA, avait pour but de présenter la gestion de la relation client de l'IPS-CGRAE ainsi que les comités devant conduire ledit projet.

À l'ouverture de la rencontre, Dr. TAHET s'est réjoui en ces termes : « ... **En acceptant de participer à l'activité de ce jour, l'IPS-CGRAE vient une fois de plus confirmer son statut de structure-modèle, au service de l'intérêt général. Car l'année 2022 s'annonce avec de nombreux défis à relever pour le Secrétariat d'État chargé de la Modernisation de l'Administration. Le choix de cette structure étatique est excellent, car l'IPS-CGRAE est connue et reconnue comme une Institution ayant réussi à l'aide de la transformation digitale, d'importantes réformes en interne comme en externe.** ».

Aussi, a-t-il souligné que cette concertation n'est que le début d'une forte collaboration entre l'IPS-CGRAE et la DISGAE.

M. TAO Soualiou, Directeur du Recouvrement, qui conduisait la délégation de l'IPS-CGRAE composée de MM. DEMBELE Bassiriman, Directeur du Système d'Information, ACHY Yao Hyacinthe, WOGNIN Abel et TOURE Abdoulaye, Chefs de Départements, a, au nom de M. Abdrahamane T. BERTE, félicité les efforts de modernisation de l'administration réalisés par le Secrétariat d'Etat.



Il a émis le vœu de voir éclore les grands projets de Monsieur le Secrétaire d'Etat en matière de célérité et d'efficacité dans les administrations publiques et parapubliques. Une communication portant sur la politique de la relation client de l'IPS-CGRAE a meublé cette rencontre de haut niveau. Cette thématique a été abordée et développée par



l'équipe de l'Institution et enrichie au cours des échanges avec les participants.

Suite aux échanges, M. BESSIN Antoine, Directeur de la DISGAE et porteur du projet, a présenté le Comité de Pilotage et le Comité de Suivi à travers leurs 23 membres dont 6 issus de l'IPS-CGRAE, qui devront activement travailler à son déploiement.

Il s'agit de MM. COULIBALY Seydou, Directeur de la Qualité, de l'Organisation et de la Relation Client, Siriki DIARRASSOUBA, Directeur des Prestations, DEMBELE Bassiriman, Directeur du Système d'Information, ACHY Yao Hyacinthe, Chef de Département QSE et RSE, WOGNIN Abel, Chef de Département Organisation et Expérience Client, et TOURE Abdoulaye, Chef de Département Infrastructure et Exploitation.

ZOOM SUR...

■ La Complémentaire

Le régime de retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat a été lancé le 2 novembre 2021, à travers le tout nouveau produit de l'IPS-CGAE dénommé La Complémentaire dont la phase de sensibilisation et d'adhésion a démarré, dès le 4 novembre 2021, avec la cérémonie d'adhésion collective du corps préfectoral à Yamoussoukro.



Dans cette rubrique, Mme FOFANA Fatou Epse SORO, Responsable de la Cellule chargée de la Retraite Complémentaire, revient sur les enjeux et avantages du produit.

Parlez-nous succinctement de la Cellule chargée de la Retraite Complémentaire, quelles sont ses attributions ?

Pour mener à bien toutes les activités liées au nouveau régime de retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat et ainsi en assurer le succès, la Direction Générale de l'IPS-CGAE a créé, en date du 20 avril 2020, la Cellule chargée de la Retraite Complémentaire (CRC). Cette Cellule a pour mission de piloter et coordonner la mise en œuvre opérationnelle et la gestion du régime de retraite complémentaire.

Elle est dirigée par un Responsable de Cellule qui dispose d'un effectif de huit collaborateurs répartis dans les deux services que comprennent ladite Cellule : le Service Adhésion et Suivi des Contrats ainsi que le Service Suivi Technique et Financier.

Qu'est-ce que la retraite complémentaire ?

La Retraite Complémentaire par capitalisation est un mécanisme par lequel l'adhérent effectue des cotisations afin de s'assurer un montant de pension de retraite (pension de base + pension complémentaire) qui se rapproche au mieux du revenu qu'il percevait durant son activité dans le but d'améliorer sa pension de retraite.

Quelle est la différence entre retraite par répartition et retraite par capitalisation ?

En pratique, dans un régime par répartition, il s'agit pour le fonctionnaire en activité de cotiser pour payer la retraite de ses aînés dans l'espoir que ses cadets cotiseront pour payer sa retraite. Ainsi, les cotisations versées par les fonctionnaires en activité au titre de la pension de retraite sont immédiatement utilisées pour payer les pensions des fonctionnaires à la retraite.

Tandis que dans un régime par capitalisation, le fonctionnaire en activité épargne pour

lui-même en vue de sa propre retraite. Il va ainsi accumuler progressivement un stock de capital qui sera placé et servira à financer sa propre retraite. Le niveau de ce capital dépend de son effort de contribution.

Quels sont les modes de financement des régimes de retraite par capitalisation ?

Les régimes de retraite par capitalisation sont financés par les cotisations qui sont à la charge exclusive du travailleur.

Depuis le 2 novembre 2021, le régime de retraite complémentaire par capitalisation est entré dans sa phase active avec le lancement officiel de La Complémentaire ». Comment ce nouveau produit est accueilli par les fonctionnaires et agents de l'Etat à qui il est destiné ?

La Complémentaire a été très bien accueillie par les fonctionnaires et agents de l'Etat depuis le lancement officiel du 02 novembre 2021.

En effet, depuis cette date, nous ne cessons d'être sollicités pour des séances d'informations et de sensibilisation sur le produit. A titre d'exemple récent, nous avons effectué une tournée d'information et de sensibilisation dans les casernes et unités militaires d'Abidjan et de l'intérieur, dans la période de décembre 2021 à janvier 2022.

Nous avons également été sollicités par divers ministères, mutuelles, syndicats et associations de fonctionnaires pour des communications sur **La Complémentaire**. Il s'agit, entre autres, du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, chargé de la Modernisation de l'Administration, du Ministère du Commerce et de l'Industrie, du Comité de Suivi du Protocole d'Accord

portant Trêve Sociale, de la Mutuelle des Agents de la Direction Générale de l'Économie (MUADGE), de l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP) et d'organisations professionnelles de fonctionnaires et agents de l'Etat.

A quoi devra-t-on s'attendre en adhérant à La Complémentaire ?

Au moment de l'ouverture de ses droits à prestations, le fonctionnaire qui aura adhéré à La Complémentaire, s'il est éligible à la rente viagère, percevra le versement d'une rente viagère ou, s'il le souhaite, d'un capital unique égal à 20% du capital acquis et d'une rente viagère.

Au cas où ledit fonctionnaire n'est pas éligible à l'obtention de la rente viagère, il percevra un capital unique bonifié.

De plus, en cas de décès, un capital unique bonifié sera reversé à ses ayants cause.

Quelles seront les prochaines étapes ?

Après le lancement de novembre dernier, il s'agira maintenant de procéder aux tournées de sensibilisation. Ces tournées permettront aux fonctionnaires et agents de l'Etat de comprendre l'importance d'une retraite bien préparée et de susciter des adhésions massives et spontanées.

A cet effet, pour les fonctionnaires recrutés après la date exécutoire du décret portant création du régime, soit le 10 août 2020, ainsi que pour les futurs fonctionnaires, nous avons prévu des séances d'information au sein des Ecoles de la Fonction Publique.

A l'endroit des fonctionnaires en activité, des tournées seront effectuées à Abidjan et à l'intérieur du pays, en coordination avec les DRH des Ministères, les préfets de région, les mutuelles à travers une caravane dénommée la « Caravane de la Complémentaire ».

En termes dispositif de prise en charge des fonctionnaires désireux d'adhérer à La Complémentaire, quelle est la stratégie organisationnelle mise en place dans les agences IPS-CGRAE ?

Des chargés d'accueil ont été désignés et sont dédiés à l'activité de La Complémentaire. Le personnel de l'IPS-CGRAE a également été outillé afin qu'ils puissent être les premiers ambassadeurs de ce produit à travers des formations sur le produit, des formations continues et de la documentation sur le sujet (dépliants, brochures, etc.).

Votre mot de fin

Tout en vous remerciant de cette lucarne que vous offrez à « La Complémentaire », j'aimerais, avant de clore mon propos, rappeler les objectifs de la mise en place du régime de retraite complémentaire par capitalisation qui sont de :

- Donner la possibilité au retraité d'atteindre un taux de remplacement de son salaire d'activité de 80 %, voire 90 % ou même plus, en fonction de son effort contributif ;
- Améliorer le revenu du fonctionnaire à la retraite pour lui permettre de se maintenir à un niveau de vie décent ;
- Permettre au fonctionnaire d'être un acteur actif de la préparation de sa retraite et non d'être toujours dans une posture passive ;
- Renforcer l'efficacité de la sécurité sociale dans l'optique de la lutte contre la précarité au niveau des personnes du troisième âge.

On comprend donc, à travers les objectifs cités plus haut que l'enjeu principal de la mise en place d'un tel régime est de permettre au travailleur de jouir d'une plus grande sécurité financière au terme de sa vie active.

Pour y arriver, il faudrait que chacun de nous apporte sa pierre à l'édifice. Chaque contribution sera la bienvenue pour améliorer réellement la condition du fonctionnaire à la retraite.

La Complémentaire est ainsi l'affaire de tous les agents de l'IPS-CGRAE. Ensemble, nous devrons fédérer nos efforts autour du produit, notre objectif commun étant d'offrir une meilleure retraite à tous les anciens serviteurs de l'État de Côte d'Ivoire.

Pour finir, j'aimerais remercier l'implication des membres de toutes les directions et cellules de l'IPS-CGRAE ainsi que les partenaires qui ont, à travers leurs différentes contributions aux côtés de la CRC, permis à **La Complémentaire** de voir officiellement le jour le 02 novembre 2021.



La Complémentaire

Le produit de Retraite Complémentaire des Fonctionnaires et Agents de l'État

Prenez le contrôle sur la qualité de votre future retraite.

Pour adhérer, rendez-vous dans les agences IPS-CGRAE

L'IPS-CGRAE, pour Vous, avec Vous, la Retraite, la Vie.

ÉCHOS DES AGENCES

DISTRICT DES LACS

■ Le Préfet de Région de Yamoussoukro se fait enrôler à La Complémentaire



Se projetant dans l'avenir, il a prévenu que, ceux qui ne souscriraient pas à ce produit innovant, seraient confrontés à des problèmes pour s'organiser une retraite harmonieuse. Raison pour laquelle M. BROU Kouamé a appelé à la mobilisation et à l'adhésion massive à La Complémentaire et qu'il s'est engagé personnellement, en tant que Préfet de Région, à faire de La Complémentaire son cheval de bataille.

Aussi, a-t-il invité le Directeur de l'Agence de Yamoussoukro à animer une conférence publique sur La Complémentaire lors de la prochaine conférence des Directeurs et Chefs de Service de Yamoussoukro (CODICSY).



L'engagement pris par le corps préfectoral, le 4 novembre 2021 à l'Hôtel Président de Yamoussoukro, marquant son adhésion collective à La Complémentaire n'est pas resté lettre morte. Cette volonté affirmée des préfets a été traduite dans les faits par le Préfet de Région du Bélier, Préfet du Département de Yamoussoukro, M. BROU Kouamé, qui s'est rendu, dès le 29 décembre 2021 à l'Agence Principale de Yamoussoukro, accompagné de ses collaborateurs pour adhérer au nouveau produit de l'IPS-CGRAE.

Au terme des formalités d'usage d'adhésion coordonnées par le Directeur de l'Agence, M. COULIBALY Moussa, le Préfet a expliqué le bien-fondé, pour les fonctionnaires, de l'adhésion au régime de retraite complémentaire par capitalisation qui a pour but de bonifier leurs pensions de retraite.

DISTRICT DES MONTAGNES

■ Le Ministre-Gouverneur visite l'Agence de Man



Afin de mieux connaître les administrations publiques locales du District des Montagnes, le nouveau Ministre-Gouverneur dudit District, Dr. Albert FLINDE, a effectué, le 17 janvier 2022, une visite à l'Agence IPS-CGRAE de Man dans le cadre d'une tournée qu'il a entrepris à partir du 10 janvier 2021 dans les structures publiques et privées des régions du Tonkpi, du Guémon et du Cavally, couvertes par le District Autonome des Montagnes.

Le nouveau Ministre-Gouverneur était accompagné dans cette tournée, qui intervient après son installation officielle le 4 décembre 2021, du premier Secrétaire Général de la Préfecture de Man, M. BAH Yao André, représentant le Préfet de Région du Tonkpi, Préfet du Département de Man, ainsi que de collaborateurs. Il a été accueilli par le Directeur de l'agence IPS-CGRAE de Man, M. BENIE Yao Michel, qui a, au nom du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de l'IPS-CGRAE, salué et remercié l'illustre visiteur pour cette marque d'attention à l'égard de l'Institution.

Au cours de ce passage qui figurait au programme de la visite, Dr. Albert FLINDE a effectué, sur les pas de M. BENIE Yao Michel, une immersion approfondie dans les différents bureaux de l'agence IPS-CGRAE du District des Montagnes. Du hall d'accueil aux différents compartiments du bâtiment en passant par le bureau du Directeur de l'agence, le nouveau Ministre-Gouverneur s'est non seulement imprégné du fonctionnement de l'agence mais également de la nature des prestations et services de l'Institution.

À l'issue de sa visite, le Ministre-Gouverneur Albert FLINDE a réitéré ses remerciements pour l'accueil chaleureux dont il a fait l'objet tout en se réjouissant de savoir que grâce à cette agence locale, l'IPS-CGRAE est désormais encore plus proche de ses assurés sociaux du District des Montagnes.

Il a rassuré le Directeur de l'Agence IPS-CGRAE de Man de son plein soutien pour la performance et la qualité du travail accompli par le personnel de l'Institution.



RÉGION DU BÉLIER

■ L'IPS-CGRAE à la conférence des Directeurs et de Chefs de service



À l'entame de cette conférence, M. COULIBALY Moussa a, aux noms du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de l'IPS-CGRAE, exprimé de vifs remerciements au Préfet, Directeurs et Chefs de service de Yamoussoukro pour leur avoir ainsi offert cette opportunité de présenter le nouveau régime de retraite par capitalisation au profit des serviteurs de l'État.

Ainsi, l'exposé de M. COULIBALY a porté sur la présentation de l'IPS-CGRAE, le régime de base, les prestations, les accessoires du régime de base et le régime complémentaire par capitalisation.

La Préfecture de Yamoussoukro organise chaque premier mardi du mois une conférence dédiée aux Directeurs Régionaux et Chefs de Service de ladite région.

Ainsi, le 1^{er} février 2022, M. BROU Kouamé, Préfet de Région du Bélier, Préfet du Département de Yamoussoukro, a convié l'IPS-CGRAE à la cérémonie de salut aux couleurs suivie du défilé des différentes troupes de l'armée puis de ladite conférence qui avait pour thème « **la retraite du fonctionnaire : mieux comprendre le régime de base et le régime complémentaire par capitalisation** ».

La délégation de l'IPS-CGRAE était notamment composée de M. Siriki DIARRASSOUBA Directeur des Prestations, M. COULIBALY Moussa Directeur de l'Agence IPS-CGRAE de Yamoussoukro, M. SILET Laurent et de Mme GNAYE Epse DJATCHI Tokou Elisabeth, tous deux Attachés de Direction à l'agence IPS-CGRAE de Yamoussoukro.

RÉGION DU CAVALLY

■ L'IPS-CGRAE renforce sa collaboration avec les fonctionnaires



Le 7 février 2022, une conférence publique a été organisée à la préfecture Guiglo à l'initiative du Directeur Régional de la Fonction Publique de Guiglo, M. N'GONIAN Pascal, en collaboration avec le Préfet de Région du Cavally, Préfet du Département de Guiglo, M. Yacouba DOUMBIA. À cette occasion, une équipe de l'agence IPS-CGRAE de Man a fait un exposé sur la préparation de la retraite et les prestations de l'Institution.

Cette conférence au profit des Directeurs Régionaux et Chefs de Service, ainsi que des autorités militaires et policières en activité dans la Région du Cavally a permis à M. BENIE Yao Michel, Directeur de l'Agence IPS-CGRAE de Man, et à son collaborateur, M. KOKOU Dabla Anthony, Chef de Section Prestations Sociales, d'échanger notamment sur le régime de base et celui de La Complémentaire.

En introduction des exposés, M. BENIE a, au nom du Directeur Général de l'IPS-CGRAE, remercié le Préfet de Région du Cavally pour le grand intérêt qu'il accorde à la préparation de la retraite des fonctionnaires et agents de l'État en activité dans la région. Il a ensuite consacré son intervention à la sensibilisation sur les démarches administratives à accomplir par le fonctionnaire pour bien préparer sa retraite afin de garantir le paiement de sa

première pension dès le mois suivant son départ à la retraite. Il a également expliqué le processus de traitement des dossiers ainsi que les modes de calcul et de paiement des pensions.

Quant à M. KOKOU Dabla Anthony, il a présenté les prestations de l'IPS-CGRAE notamment le tout nouveau produit de l'Institution dénommé « La Complémentaire », à travers le contexte de sa mise en place, ses caractéristiques et le mode d'adhésion. Achevant son intervention, il a invité les fonctionnaires et agents de l'État à adhérer massivement à La Complémentaire dont la coexistence avec le régime de base assure à l'adhérent un niveau de vie plus confortable à la retraite.

À la fin des exposés, M. BENIE Yao Michel et M. KOKOU Dabla Anthony, co-animateur de la conférence, ont apporté des réponses aux préoccupations des participants. Puis, M. BENIE a invité les Directeurs Régionaux et Chefs de Service présents à former des relais auprès de leurs collaborateurs dans le cadre de la sensibilisation sur La Complémentaire. Aussi, a-t-il incité les fonctionnaires en activité à visiter régulièrement l'Agence de Man, rappelant que l'IPS-CGRAE, dans une posture de bienveillance, met un point d'honneur à répondre à toutes les sollicitations qui lui permettent de porter la bonne information et de se rapprocher davantage de ses assurés sociaux.

Avant de mettre fin à la rencontre, le Préfet Yacouba DOUMBIA a, au nom des Directeurs Régionaux et Chefs de Service du Cavally, vivement remercié les dirigeants de l'IPS-CGRAE pour leurs efforts visant l'amélioration des prestations en faveur des assurés sociaux.

DALOA

■ Le régime de base et La Complémentaire expliqués aux enseignants



Le Lycée Classique et Moderne 1 de Daloa a accueilli, le 11 février 2022, une importante activité de l'Amicale du Personnel du Lycée Moderne 1 de Daloa (APL1). Il s'agissait d'un panel de sensibilisation au profit des enseignants des Lycées Modernes 1, 3, 5 et du Lycée Antoine GAUZE.

L'activité qui a drainé un grand nombre de fonctionnaires constitués majoritairement d'enseignants, a été marquée par la présence du Proviseur du Lycée Classique et Moderne 1 de Daloa, M. KONE Sakaria, représentant le Directeur Régional de l'Éducation Nationale de Daloa (DRENA), et du Président de l'APL1, M. ABADE Kevin-Brice.

Plusieurs intervenants ont animé cet évènement, en l'occurrence M. GOUZO Toussaint, Chef de Département Coordination Technique, M. SEVEDE Bakary, Attaché de Direction à la Cellule chargée de la Retraite Complémentaire (CRC), et Dr. EDI Placide, Médecin de Santé Publique.

Les communications ont porté respectivement sur la présentation du régime de base et les prestations de l'IPS-CGRAE, la présentation du régime complémentaire par capitalisation, ainsi que sur les maladies métaboliques et le passage en conseil de santé.

Dans son exposé sur le régime de base et les prestations servies par l'IPS-CGRAE, M. GOUZO Toussaint a notamment mis

l'accent sur les conditions d'ouverture de droits, les modes de calcul ainsi que sur les conditions de bénéfice de la pension de retraite, du remboursement de cotisations, de la pension de conjoint survivant et la pension temporaire d'orphelin. Il a également présenté le circuit de dépôt du dossier de retraite et les formalités à accomplir pour obtenir ses droits, avant de rappeler que l'Institution est résolument engagée pour la satisfaction des assurés sociaux au profit desquels elle se tient à disposition permanente.

Quant à M. SEVEDE Bakary, il a donné des éclaircissements sur La Complémentaire qui vise à renforcer le pouvoir d'achat à la retraite en permettant d'obtenir un taux de remplacement proche de celui du salaire d'activité. Le principe, a-t-il indiqué, c'est que le fonctionnaire va accumuler progressivement un stock de capital qui servira à financer sa propre retraite lorsqu'il aura été admis à faire valoir ses droits à la retraite. Aussi, a-t-il encouragé les fonctionnaires encore en activité, à adhérer massivement à cette future prestation qui vient en complément du régime déjà existant.

En clôture des panels, M. KONE Sakaria, a, au nom du DRENA, vivement remercié les Directeurs Généraux des Institutions auxquelles appartiennent les intervenants. Il a salué leurs efforts qui visent le bien-être et l'amélioration continue des prestations en faveur des travailleurs.

La délégation de l'IPS-CGRAE, outre MM. GOUZO Toussaint et SEVEDE Bakary, était composée de M. GBAIRO Kankan Georges, Chef de l'Agence IPS-CGRAE de Daloa, et de Mlle OUONGNIN Bleu Lydie-Victoire, Chargée d'Accueil à ladite agence.

DISTRICT DE BAS-SASSANDRA

■ L'IPS-CGRAE en campagne promotionnelle de La Complémentaire



A l'invitation du Préfet de Région du Bas-Sassandra, Préfet du Département de San-Pedro, M. Ousmane COULIBALY, le Directeur de l'Agence IPS-CGRAE de San-Pedro, M. AKPA Stéphane, a instruit, le 14 mars 2022 à San-Pedro, les Directeurs Régionaux et Chefs de services sur le régime de Retraite Complémentaire par capitalisation en faveur des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (RCFAE) et les a exhortés à y adhérer.

M. AKPA a présenté l'IPS-CGRAE et son nouveau produit lors de la conférence des Directeurs Régionaux et Chefs de services, après la cérémonie mensuelle de salut aux couleurs nationales qui s'est tenue au Lycée Professionnel.

Le régime de retraite complémentaire par capitalisation des fonctionnaires et agents de l'Etat est un mécanisme par lequel l'adhérent effectue des cotisations, afin de s'assurer un montant de pension de retraite (pension de base plus pension complémentaire) qui se rapproche au mieux du revenu qu'il percevait durant son activité.

Dénommé « La Complémentaire », ce produit vient compléter le régime actuel de retraite. Il a pour objectifs de maximiser la pension de retraite de l'adhérent en fonction de son effort de contribution, lui garantir un niveau de vie proche de celui qu'il avait lorsqu'il était en

activité et jouer un rôle actif sur la qualité de sa future retraite.

L'adhésion est volontaire pour les fonctionnaires et agents de l'Etat déjà en service à la date de signature du décret portant création du régime. Elle est systématique pour ceux qui ont été recruté après la signature dudit décret.

Au titre des caractéristiques de ce nouveau produit, le Directeur de l'Agence IPS-CGRAE de San-Pedro a dit que le taux de cotisation est de 5% du salaire de base prélevé directement à la source. L'adhérent a également la possibilité de bonifier son épargne en optant pour des contributions additionnelles ou versements libres. Le régime, a-t-il ajouté, offre au titre des prestations, une rente viagère, un capital unique lorsque le droit à la pension n'est pas acquis et un capital unique aux ayants droit en cas de décès.

Le régime de retraite complémentaire par capitalisation a été institué par décret du 24 juin 2020. Le principe de la mise en place de ce régime s'inscrit dans les objectifs de la réforme du système des pensions publiques de 2012.

Dans les étapes de mise en œuvre, il y a eu un dialogue social avec les représentants syndicaux des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Inaugurée le 4 mars, la nouvelle agence régionale IPS-CGRAE couvre le District du Bas-Sassandra composé des régions de San-Pedro, de la Nawa et du Gbôklé. Dans ce district l'on dénombre 13.101 fonctionnaires en activité qui sont attendus aux guichets de cette agence pour les informations et la souscription au nouveau produit à ce nouveau régime.

RÉGION DU GONTOUGO

■ Le Préfet de Bondoukou exhorte les fonctionnaires à préparer leur retraite avec efficience



Dans le souci de jouer son rôle de relais institutionnel des mesures gouvernementales et des politiques publiques, le Préfet de Région du Gontougo, Préfet du Département de Bondoukou a invité l'IPS-CGRAE à animer une conférence publique sur la préparation de la retraite du fonctionnaire, le 25 mars 2022 à la Mairie de Bondoukou.

Cette rencontre d'échanges qui a réuni, en plus des membres du corps préfectoral, les fonctionnaires et agents de l'État en service à Bondoukou, ainsi que les Directeurs et Chefs de Service, a été l'occasion pour les représentants de l'Institution, d'informer et d'échanger sur le régime civil et surtout de promouvoir le nouveau régime de retraite complémentaire par capitalisation, dénommé « **La complémentaire** », qui vient compléter la pension servie par le régime de base.

Ce régime de retraite par capitalisation permet à l'adhérent d'accumuler progressivement un stock de capital qui servira à améliorer sa pension de retraite. La coexistence des deux régimes assure désormais à l'adhérent un niveau de vie plus confortable à la retraite, a expliqué M. Emoloh DA SILVA, Directeur Adjoint des Prestations.

M. DA SILVA a encouragé les fonctionnaires et agents de l'État à souscrire massivement à ce produit dont l'adhésion est libre pour ceux qui sont en activité avant le 20 août 2022,

date de signature du décret dudit régime. L'adhésion est systématique pour les autres fonctionnaires.

M. COULIBALY Inza, Directeur de l'Agence IPS-CGRAE de Cocody, a, pour renchérir, fait savoir que « ... **Quand vous partez à la retraite, après 40 ans de service, votre pension tournera autour de 70% du salaire de base** ». Et, face à cette réalité les fonctionnaires doivent prendre conscience de l'importance de la bonification de la pension par la complémentaire.

Le Préfet de Bondoukou, M. SORY Sangaré, a exhorte les fonctionnaires de sa localité à prendre les dispositions, dès leur prise de service à la Fonction Publique, pour préparer avec efficience leur retraite avant leur cessation d'activité en constituant les dossiers, un an avant la retraite. Au mieux, dès la prise de service dans l'administration publique, il faut commencer à garder chaque acte administratif dans des chemises de façon minutieuse.

Il a terminé ses propos en exhortant, les fonctionnaires en activité, à adhérer très nombreux à cette initiative de l'IPS-CGRAE qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la réforme du système public de retraite et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale.

Notons qu'outre MM. Emoloh DA SILVA et COULIBALY Inza, la délégation de l'IPS-CGRAE comprenait, également, DJEDJE Sébastien, Représentant IPS-CGRAE d'Abengourou, qui, pour rappel, a entretenu l'auditoire sur le régime civil.

SAN-PEDRO

■ Le personnel de l'agence visite les assurés sociaux à mobilité réduite



À l'entame de 2022, le personnel de l'Agence IPS-CGRAE de San-Pedro, a organisé une visite à domicile aux pensionnés à mobilité réduite de l'Institution résidant dans la ville de San-Pedro.

L'objectif de cette importante activité sociale qui figure dans le plan d'actions 2022 de l'Agence IPS-CGRAE de San-Pedro, au chapitre des visites périodiques aux assurés sociaux, est de réaffirmer la bienveillance de l'Institution particulièrement à l'endroit des plus vulnérables d'entre eux aujourd'hui malades, invalides ou en situation précaire.

Afin de continuer à faire vivre le slogan : « **L'IPS-CGRAE, pour Vous, avec Vous, la Retraite, la Vie** », la délégation conduite par M. AKPA Stéphane, Directeur de l'agence IPS-CGRAE de San-Pedro, a offert un panier bien garni à chaque assuré invalide visité.



Profondément émus, les bénéficiaires ont vivement remercié la Direction Générale de l'IPS-CGRAE, à travers l'agence de San-Pedro, pour cette belle initiative mais surtout pour l'ouverture de la nouvelle agence qui illustre bien la volonté de l'Institution de se rapprocher davantage d'eux.

ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES

■ Un assuré à mobilité réduite reçoit un fauteuil roulant neuf



Dans le cadre des visites périodiques aux assurés sociaux à mobilité réduite de l’Institution, une équipe du Service des Actions Sanitaires et Sociales de l’IPS-CGRAE conduite par Mme ZUNON Dora Mireille Antonine, Chef dudit service, s’est rendue, le 23 février 2022, à Sikensi au domicile de M. GBAZIKE Alexandre, ex-Professeur de Lycée aujourd’hui à la retraite.

L’objectif de cette activité de haute portée sociale était d’assister l’assuré à mobilité réduite, en lui offrant un fauteuil roulant et des

étrennes à l’effigie de l’Institution. Heureux et rempli d’émotion, M. GBAZIKE Alexandre et les siens ont traduit toute leur gratitude au Président du Conseil d’Administration, M. BLE Mamadou, et au Directeur Général de l’IPS-CGRAE, M. Abdrahamane T. BERTE, pour leur empathie et bienveillance en faveur des assurés sociaux, en particulier ceux à mobilité réduite et en situation vulnérable.

LES GRANDES RENCONTRES

ACCORDS INTER-CAISSES

■ La CNSS du Burkina Faso et l’IPS-CGRAE présentent le résultat des travaux



Entamée le 21 février 2022, conformément à la convention de coordination du 23 avril 1992 et de l’accord de paiement inter-caisses signé le 27 juillet 2007 à Ouagadougou et modifié le 21 novembre 2018 à Abidjan, la mission de la reddition des comptes avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Burkina Faso s’est achevée le 4 mars 2022.

Après douze jours d’échanges et d’analyse documentaire et au terme du chronogramme établi pour ladite mission, la synthèse des travaux effectués conjointement par la Direction des Prestations de l’IPS-CGRAE et la délégation de la CNSS-BF a été présentée à la réunion de clôture du 4 mars 2022, à l’agence IPS-CGRAE de Cocody.

Les travaux, qui ont porté principalement sur la reddition des comptes du premier semestre de l’année 2021 et sur l’évaluation de la convention de coordination ainsi que l’accord de paiement inter-caisses, ont permis de dégager la situation des engagements entre les deux caisses.

Le résultat de ces travaux a été consigné dans un compte rendu, signé par M. Siriki DIARRASSOUBA, Directeur des Prestations de l’IPS-CGRAE, et son homologue, M. Dieudonné KABORE, Directeur Central des Prestations de la CNSS-BF, au cours d’une

séance solennelle, le 4 mars 2022, à l’Agence de Cocody, en présence des membres des délégations des deux organismes.

À l’issue des travaux, le Chef de la délégation de la CNSS-BF, M. Dieudonné KABORE, a, au nom du Directeur Général de la CNSS-BF, remercié l’IPS-CGRAE pour l’accueil réservé à l’équipe de travail et pour toutes les dispositions prises pour permettre le bon déroulement des travaux.

Tout en saluant la bonne collaboration qui a prévalu pendant toute la durée des travaux, M. Siriki DIARRASSOUBA, a, pour sa part, demandé au Directeur Central des Prestations de la CNSS-BF de transmettre les cordiales salutations du Directeur Général de l’IPS-CGRAE, M. Abdrahamane T. BERTE, à son Directeur Général, ainsi qu’à l’ensemble de ses collaborateurs.

Conduite par M. Dieudonné KABORE, la délégation de la CNSS-BF comprenait M. Karim SAWADOGO, Chef de Service Finances et Comptable à la Direction Régionale de Bobo-Dioulasso (DRB), M. Gilbert KARAMBIRI, Chef de Section Prestations Extérieures à la DCP et de Mme Clarisse Marie-Solange COMPAORE, Aide-Comptable à la DCP.

Outre le Directeur des Prestations, la délégation de l’IPS-CGRAE était composée de Mme AKA Epse GAGBE Etchimbra Sonia, Responsable de la Fonction Prestations Extérieures, de M. Abdoulaye DIABATE, Chef de Service Comptabilité Prestations, de M. Gogbeu Mathias SAHI, Chef de section Prestations Extérieures, et de Mme Yoro Marie Noëlle SAKRE, Gestionnaire d’Exploitation.

PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT TRÈVE SOCIALE

■ L'IPS-CGRAE explique La Complémentaire aux membres du Comité de Suivi



Dans le cadre de sa traditionnelle rencontre mensuelle, le Comité de Suivi du Protocole d'Accord portant Trêve Sociale a invité l'Institution de Prévoyance Sociale - Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (IPS-CGRAE) à faire un exposé sur La Complémentaire, le nouveau produit de retraite complémentaire par capitalisation des fonctionnaires et agents de l'État. Cette rencontre a eu lieu le 9 février 2022 à la Primature.

Composé de représentants de centrales syndicales, d'organisations et de ministères, ce Comité est présidé par l'honorable KARAMOKO YAYORO, Conseiller du Premier Ministre en charge du Dialogue social, de l'Emploi et de l'Emploi Jeunes. Cette instance compte notamment d'illustres membres du monde syndical tels que MM. Gnagnan ZADI, Jean Eric ABONGA et Mamadou DIOMANDE.

L'objectif de cette rencontre était d'expliquer les enjeux et le bien-fondé pour les fonctionnaires et agents de l'État, à souscrire à La Complémentaire, produit lancé officiellement le 2 novembre 2021 et qui a pour but de bonifier leurs pensions de retraite.

À l'ouverture de cette rencontre, Mme Fofana Fatou Epse SORO, Responsable de la Cellule Chargée de la Retraite Complémentaire (CRC) a, au nom du Directeur Général, M. Abdrahamane T. BERTE, remercié et salué la bonne et légendaire collaboration qui existe entre l'IPS-CGRAE et tous ses partenaires sociaux, en général, et l'ensemble des entités représentées au sein dudit Comité, en particulier.

Elle a fait savoir qu'à la suite du processus du dialogue social inédit mené dans le cadre de la mise en place du nouveau régime complémentaire par capitalisation et dont ils ont été des acteurs clés, il est important pour l'IPS-CGRAE d'entretenir cette collaboration en leur fournissant régulièrement des informations utiles qui contribueront à faire d'eux des ambassadeurs de ce nouveau régime vertueux.

Les échanges qui ont suivi après l'exposé de Mme SORO ont porté notamment sur les conditions de mise en œuvre du régime, la résiliation, les taux des cotisations, le mode de recouvrement des cotisations, les prestations servies aux adhérents.

Profitant de cette tribune, la responsable de la CRC a réitéré l'engagement de l'Institution à demeurer à leur écoute et à les accompagner dans la sensibilisation des fonctionnaires et agents de l'État à adhérer massivement à « La Complémentaire ».

En clôture de la rencontre, le Président dudit Comité, l'honorable KARAMOKO YAYORO,



a vivement salué et remercié les dirigeants de l'IPS-CGRAE pour la mise en place d'un régime porteur d'espoir pour les serviteurs de l'État. Aussi, a-t-il annoncé l'organisation prochaine d'une rencontre similaire en faveur des fonctionnaires en activité à la Primature.

PENSION MILITAIRE

■ La Complémentaire expliquée dans les casernes et unités de l'intérieur



La Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de la Défense, en étroite collaboration avec la Cellule chargée de la Retraite Complémentaire (CRC) de l'IPS-CGRAE, veut accélérer le processus de revalorisation des pensions de retraite afin d'aider l'ensemble des militaires et gendarmes à s'impliquer fortement dans cette nouvelle politique sociale.

C'est dans ce cadre qu'une délégation conjointe du Ministère de la Défense et de l'IPS-CGRAE conduite respectivement par le Commandant MORI G. Benjamin, Sous-Directeur de l'Accompagnement Professionnel et des Pensions et M. NIANGOURAN Simplice, Conseiller Technique du Directeur Général de l'IPS-CGRAE, a parcouru, du 16 au 28 janvier 2022, les casernes et unités des militaires et gendarmes des villes de l'intérieur.

Il s'agit de la Garde Républicaine de Yamoussoukro, de l'ENSOA de Bouaké, du 3^{ème} Bataillon de Bouaké, du 4^{ème} Bataillon de Korhogo, du BSO de Man, du 2^{ème} Bataillon

de Daloa, de l'EGT de Daloa, du BSSO de San-Pedro et du BSE de Bondoukou. L'objectif de ces rencontres était d'expliquer aux militaires et gendarmes de Côte d'Ivoire, le bien-fondé du nouveau produit de l'IPSCGRAE dénommé « **La Complémentaire** », lancé officiellement le 2 novembre 2021.

Heureux de la forte mobilisation des militaires et gendarmes au cours de cette tournée de sensibilisation et d'informations, M. NIANGOURAN Simplice, a, au nom du Directeur Général de l'IPS-CGRAE, traduit toute sa gratitude à la hiérarchie militaire pour leur soutien et appui remarquables en ces termes : « **Nous sommes édifiés par le comportement de vos hommes qui ont été très réceptifs et ont posé des questions pertinentes. Nous avons senti des hommes mobilisés qui sont intéressés par ce qui a été dit. Nous repartons satisfaits** ».

Réitérant le même message à tous les commandants chefs de casernes et unités visitées, il a exhorté les chefs militaires à s'impliquer davantage dans leurs zones

respectives afin que tous leurs collaborateurs adhèrent à ce nouveau produit.

À toutes les étapes de la tournée, Mme FOFANA Fatou Epse SORO, Responsable de la Cellule chargée de la Retraite Complémentaire (CRC), s'est évertuée à expliquer le contour de La Complémentaire, un système d'épargne individuelle basé sur l'autofinancement qui, dans le cas d'espèce, vise à assurer une deuxième pension plus confortable au fonctionnaire ou à l'agent de l'Etat.

La quintessence des exposés de Mme SORO et son équipe ont achevé de convaincre les participants les plus sceptiques et réfractaires à ce nouveau régime vertueux dont tireront

profit les futurs retraités militaires. Mieux, ces exposés ont été enrichis par les autres membres de la délégation lors des échanges avec les participants. Il s'agit de M. Da Silva EMOLOH, Directeur Adjoint des Prestations, de M. COULIBALY Inza, Directeur de l'Agence IPS-CGRAE de Cocody, et de Mme AMANY Epse DIALLO Karine, Chargée de Communication à la CRC, ainsi que Mme Eliane BIEMI Epse KOUASSI, représentante du cabinet FINACTU.

Au nom du Directeur Général de l'IPSCGRAE, la délégation a marqué son passage dans les casernes et unités des militaires et gendarmes visitées par la remise de présents à l'effigie de l'Institution.



PRÉPARATION DE LA RETRAITE

■ Les fonctionnaires de police saluent la bienveillance de l'IPS-CGRAE



Le parking central de la Cité Policière d'Abobo Sogephia a servi de cadre, le 11 février 2022, à une conférence publique sur la préparation de la retraite et les prestations de l'IPS-CGRAE.

Cette conférence au profit des fonctionnaires de police et des militaires en activité à Abobo et ses environs a permis à M. COULIBALY Inza, Directeur de l'Agence IPS-CGRAE de Cocody, et à Mme AMANY Karine Epse DIALLO, Chargée de Communication à la Cellule chargée de la Retraite Complémentaire (CRC), d'échanger notamment sur le régime de base et le tout nouveau produit de l'Institution dénommé « **La Complémentaire** ».

L'objectif visé par cette rencontre initiée par les résidents de ladite cité est de sensibiliser sur les démarches administratives à faire par le fonctionnaire ou agent de l'État pour bien préparer sa retraite afin de garantir le paiement de sa première pension dès le mois suivant son départ à la retraite.

Dans ses propos liminaires, M. COULIBALY Inza a, au nom du Directeur Général de l'IPS-CGRAE, M. Abdrahamane T. BERTE, traduit sa gratitude aux organisateurs de la conférence pour le grand intérêt qu'ils accordent à la préparation de la retraite. Il a rappelé les engagements forts de l'Institution notamment le déploiement de la politique

de proximité qui consiste à se rapprocher des assurés sociaux dont l'objectif est de leur faciliter l'accès aux droits. Pour ce faire, M. COULIBALY Inza a expliqué les prestations de l'IPS-CGRAE, le processus de traitement des dossiers, les modes de calcul et de paiement des pensions. Quant à Mme AMANY Karine Epse DIALLO, elle a présenté La Complémentaire, à travers le contexte de sa mise en place, ses caractéristiques et le mode d'adhésion.

Achevant son intervention, M. INZA a invité les fonctionnaires et agents de l'État à adhérer massivement à La Complémentaire dont la coexistence avec le régime de base permettra désormais à l'adhérent, en fonction de son effort de contribution, de bénéficier du versement d'une pension de retraite bonifiée qui sera la plus proche possible de son salaire lorsqu'il était en activité.

À la fin des deux exposés, des échanges interactifs entre la délégation de l'IPS-CGRAE et les participants ont permis d'éclairer davantage ces derniers aux travers des préoccupations posées par les intervenants.

Au terme des échanges fructueux, l'Adjudant de police MONSOH, Chef de la Cité Policière d'Abobo Sogephia, a, au nom des participants, salué la bienveillance de la Direction Générale de l'IPS-CGRAE qui ne ménage aucun effort pour accompagner les valeureux fonctionnaires et agents de l'État en vue de leur permettre de vivre une retraite plus sereine et confortable.

FONCTION PUBLIQUE

■ L'IPS-CGRAE rencontre les DRH des Ministères de l'enseignement



TOURE, Directeur de l'agence IPS-CGRAE de Yopougon, a, au nom du Directeur Général, M. Abdrahamane T. BERTE, traduit sa gratitude aux DRH des Ministères concernés pour leur soutien et appui remarquables, tout en rappelant les engagements forts de l'Institution vis-à-vis des assurés sociaux en termes de qualité de service. Il a ensuite précisé que l'un des objectifs de la rencontre d'échanges, était de permettre l'atteinte de l'engagement fort pris par l'IPS-CGRAE, à savoir assurer la continuité de revenus des assurés sociaux dès le mois suivant la cessation d'activité.

Et pour atteindre cet objectif, l'Institution envisage de s'appuyer sur les DRH des Ministères, véritables relais entre le personnel et l'État. « **Vous êtes la cheville ouvrière de tous les Ministères** », a dit M. Ibrahim TOURE.



Ces rencontres qui se sont tenues dans les locaux des DRH desdits ministères visaient à présenter les vœux du nouvel an et à formaliser une meilleure collaboration entre l'IPS-CGRAE et les DRH des Ministères et structures affiliées rattachées à l'Agence de Yopougon dans le cadre de la gestion de la carrière des fonctionnaires et agents de l'État de Côte d'Ivoire. Les échanges ont porté également sur le produit de retraite complémentaire par capitalisation en mettant à la disposition des DRH toutes les informations utiles pour leur permettre d'expliquer efficacement les enjeux et avantages de ce nouveau régime afin que tous leurs collaborateurs y adhèrent.

Dans ses propos liminaires, M. Ibrahim

En clôture des rencontres, les différents DRH ont réitéré leur volonté d'adhérer pleinement à cette initiative, remerciant les dirigeants de l'IPS-CGRAE pour leurs efforts visant l'amélioration des prestations en faveur des assurés sociaux, non sans avoir salué cette prise de contact.

Les séances de travail ont pris fin par la désignation de points focaux en vue d'organiser d'autres rencontres d'information et d'échanges envisagées par l'Agence de Yopougon.

DOSSIER DE RETRAITE

L'IPS-CGRAE montre la voie à suivre



Dans le cadre des activités de la Mutuelle du Personnel Enseignant de l'Inspection de l'Enseignement Primaire et Préscolaire de MAN-KOKO (MUPEM), le Directeur de l'Agence de Man, M. BENIE Yao Michel, a animé une conférence sur la préparation de la retraite, le 16 mars 2022 au Groupe Scolaire Peraldi de Man. Il était accompagné de collaborateurs, à savoir M. KOKOU Dabla Anthony, Chef de Section Prestations Sociales, et M. KPAN Doua Jean Guillaume, Chef de Section Accueil, Information et Communication.

L'activité qui a drainé un grand nombre de fonctionnaires constitués majoritairement d'enseignants du primaire et du préscolaire, a enregistré la présence de M. COULIBALY Kobounou Ferdinand, Conseiller Pédagogique, représentant l'Inspecteur de l'Enseignement Primaire et Préscolaire (IEP) de MAN-KOKO, et de M. KOUIA Médo, Président de la MUPEM.

D'entrée, M. BENIE Yao Michel a remercié les initiateurs de la rencontre pour le grand intérêt qu'ils portent à la préparation de la retraite, avant d'indiquer que l'IPS-CGRAE, dans une posture de bienveillance, met un point d'honneur à répondre à toutes les sollicitations qui lui permettent de porter la bonne information et de se rapprocher davantage de ses assurés sociaux.

Dans son exposé sur les prestations de l'IPS-CGRAE, M. BENIE a décliné les conditions d'acquisition et d'ouverture des droits, la date de jouissance desdits droits, le circuit de traitement des dossiers, ainsi que les modes de calcul et de paiement des pensions.

L'auditoire a été ravi d'apprendre notamment qu'aujourd'hui, le délai de paiement des pensions de retraite, pour un dossier reçu complet est en moyenne de 12 jours. Aussi, le Directeur de l'Agence de Man a-t-il recommandé aux futurs retraités de commencer à constituer leurs dossiers de pension au moins un an avant leur départ à la retraite. Pour cela, ils devront se rapprocher de la DRH de leur structure de rattachement qui se chargera de déposer le dossier à l'IPS-CGRAE après l'avoir complété avec les pièces à sa charge.

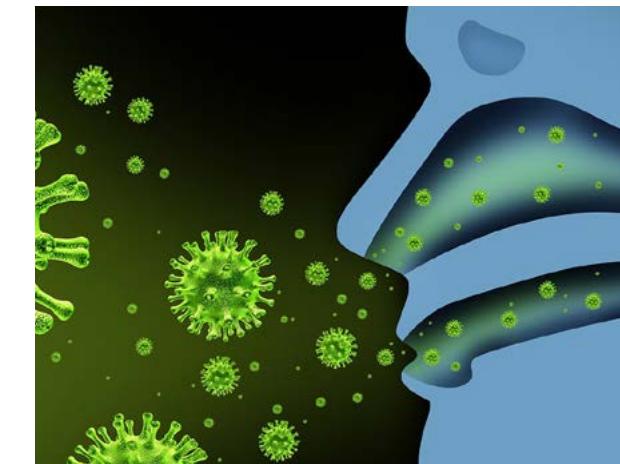
Par ailleurs, M. KOKOU Dabla Anthony a présenté le régime de retraite complémentaire par capitalisation dénommé « **La Complémentaire** » qui vient compléter le régime de base. Ce régime a pour objectifs de maximiser la pension de retraite de l'adhérent en fonction de son effort de contribution en lui garantissant un niveau de vie proche de celui qu'il avait lorsqu'il était en activité. L'adhésion est volontaire pour les fonctionnaires et agents de l'État déjà en service à la date de signature du décret portant création du régime. Elle est systématique pour ceux qui ont été recruté après la signature dudit décret.

À la fin de la rencontre, le représentant de l'IEP de MAN-KOKO, M. COULIBALY Kobounou Ferdinand a réitéré ses remerciements à la délégation de l'IPS-CGRAE pour toutes les informations précieuses qui aideront sûrement le personnel enseignant de la MUPEM à mieux préparer la retraite.

SANTÉ

LA GRIPPE

Les précautions à prendre



La grippe (ou influenza) est une infection causée par un virus qui s'attaque au système respiratoire et se répercute sur tout l'organisme.

Ce type de virus subit constamment des modifications génétiques. C'est pourquoi avoir la grippe une année ne procure pas une immunité contre les virus qui circuleront les années suivantes.

LA GRIPPE, COMMENT ÇA S'ATTRAPE ?

La grippe se propage facilement, par contagion et notamment par les microgouttelettes contaminées qui sont libérées dans l'air lorsqu'on tousse ou qu'on éternue. Le virus peut aussi se transmettre par la salive. Puisque le virus peut se retrouver rapidement sur le visage et les mains d'une personne grippée, les baisers et les poignées de main aux personnes malades sont à éviter.

La transmission se fait plus rarement par des objets touchés par la salive ou des gouttelettes contaminées ; le virus persiste sur les mains 5 à 30 minutes et dans les selles plusieurs jours. Sur les surfaces inertes,

le virus reste actif plusieurs heures, donc il faut éviter de toucher les objets du malade (jouets, table, couverts, brosse à dent).

QUI ATTRAPE PLUS FACILEMENT LA GRIPPE ?

Tout le monde peut contracter la grippe. Certaines personnes, dont l'immunité est plus faible, sont toutefois plus à risque.

- Les très jeunes enfants, surtout ceux qui vont à la maternelle, à la garderie ou à la crèche, ainsi que les personnes qui sont en contact avec eux ;
- Les personnes âgées ;
- Les travailleurs de la santé, en raison des contacts fréquents avec les groupes à risque ;
- Les femmes enceintes ;
- Les personnes souffrant d'obésité ;
- Les personnes atteintes d'une maladie chronique.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE GRIPPE

La grippe de Type A

C'est le plus dangereux. Il a provoqué plusieurs pandémies meurtrières comme la célèbre grippe espagnole de 1918, qui a tué plus de 20 millions de personnes. Le virus de type A, entraîne une pandémie environ 3 ou 4 fois par siècle. En 2009, un nouveau virus de type A, le H1N1, a déclenché une autre pandémie.

La grippe aviaire est aussi un virus de type A qui atteint les oiseaux, qu'ils soient d'abattage (poulets, dindons, cailles), sauvages (oies, canards) ou domestiques. Le virus se transmet facilement des oiseaux à l'homme, mais rarement entre humains.

La souche H5N1 a causé plusieurs décès en Asie, généralement chez des personnes ayant des contacts étroits avec des volailles malades ou mortes ou ayant fréquenté des marchés de volailles vivantes.

La grippe aviaire est aussi un virus de type A qui atteint les oiseaux, qu'ils soient d'abattage (poulets, dindons, cailles), sauvages (oies, canards) ou domestiques. Le virus se transmet facilement des oiseaux à l'homme, mais rarement entre humains. La souche H5N1 a causé plusieurs décès en Asie, généralement chez des personnes ayant des contacts étroits avec des volailles malades ou mortes ou ayant fréquenté des marchés de volailles vivantes.

La grippe de Type B

Le plus souvent, ses manifestations sont moins graves. Il n'entraîne que des épidémies localisées. Ce type de grippe est moins sujet aux mutations que le type A.

La grippe de Type C

Les symptômes qu'il provoque s'apparentent à ceux d'un rhume banal. Ce type de grippe est également moins sujet aux mutations que le type A.

QUELS EN SONT LES SYMPTÔMES ?

Les symptômes de la grippe chez l'adulte

- La phase d'invasion avec une apparition de frissons, malaise, fièvre brutale supérieure à 39°, douleurs musculaires, maux de tête.
- Ensuite la phase d'état grippal peut se manifester par les signes suivants qui sont présents de manière variable selon la personne atteinte :

- fièvre élevée, pouvant atteindre 40, même si, chez les moins de 5 ans et les plus de 65 ans, la fièvre peut ne pas être très importante ;
- accélération du rythme cardiaque ;
- frissons ;
- fatigue, abattement pouvant entraîner une somnolence ;
- manque d'appétit (anorexie) ;

- nez qui coule (rhinorrhée) ;
- mal de gorge ;
- difficultés à avaler (dysphagie) ;
- voix voilée, difficulté à parler ;
- brûlures dans le thorax ;
- toux sèche ;
- maux de tête importants au niveau du front, des yeux ;
- difficulté à supporter la lumière (photophobie).

La grippe peut pour certaines personnes se présenter sous forme extra respiratoire, avec des signes touchant d'autres organes, ce qui peut faire penser qu'il s'agit d'une autre maladie. Ces signes sont :

- troubles digestifs (parfois par exemple gastro entérite virale ou grippe intestinale) ;
- signes de méningite (inflammation des méninges, enveloppes du cerveau) ;
- signes d'encéphalite (inflammation de l'encéphale, le cerveau) ;
- signes de péricardite (inflammation de l'enveloppe du cœur, le péricarde) ;
- myocardite (inflammation du muscle cardiaque) ;
- myosite (inflammation des muscles).

COMBIEN DE TEMPS DURE LA GRIPPE ?

Elle dure habituellement de 3 à 7 jours et peut empêcher une personne de mener ses activités quotidiennes.

GRIPPE OU RHUME, QUELLES DIFFÉRENCES ?

En cas de rhume :

- la fièvre et les maux de tête sont rares ;
- les douleurs, la fatigue et la faiblesse sont peu importantes ;
- le nez coule assez abondamment.

On n'observe pas ou très rarement des douleurs musculaires. Pour en savoir plus, consultez notre fiche Rhume.

EST-CE QUE LA GRIPPE S'ATTRAPE PLUS FACILEMENT QUAND IL FAIT FROID ?

- Si la grippe est plus fréquente pendant l'harmattan et l'hiver, il semble plus probable que ce soit attribuable au confinement à l'intérieur des maisons et autres bureaux, qui favorise la contagion et non au froid lui-même ;
- En zone tropicale, les éclosions de grippe peuvent survenir à n'importe quel moment de l'année (il n'y a pas de saison de la grippe !) ;
- On a longtemps cru que le fait de « prendre froid » réduisait la résistance du corps à la grippe et au rhume. Or, rien n'indique que le froid affaiblit le système immunitaire ou facilite l'entrée du virus dans les voies respiratoires ;
- Cependant, le fait que l'air soit plus sec comme pendant l'harmattan, facilite aussi la contagion, car les muqueuses du nez s'assèchent. En effet, les muqueuses empêchent l'entrée des microbes de façon plus efficace lorsqu'elles sont humides. En outre, l'air sec faciliterait la survie du virus à l'extérieur du corps.

COMPLICATIONS POSSIBLES DE LA GRIPPE

- Surinfection bactérienne : des complications peuvent survenir si à la grippe (infection virale) s'ajoute une infection bactérienne, une otite moyenne, une sinusite, une pneumonie bactérienne post influenzae survenant du 4ème au 14^{ème} jour après le début de l'infection, le plus souvent chez des personnes âgées ;
- Pneumonie correspondant à une grippe maligne primaire. Rare et grave, elle entraîne une hospitalisation en réanimation médicale ;
- Complications atteignant d'autres organes que les poumons, comme des myocardites (inflammation du muscle cardiaque), péricardites (inflammation du péricarde, membrane située autour du cœur, encéphalites (inflammation du

cerveau), rhabdomyolyse (atteinte grave musculaire), syndrome de Reye (en cas de prise d'aspirine chez l'enfant, à l'origine d'hépatites et d'encéphalites aigües, très grave) ;

- Complications chez les personnes ayant une immunité diminuée ;
- Pendant la grossesse, fausse couche, prématurité, malformations congénitales neurologiques ;
- Et chez les sujets âgés, insuffisance cardiaque, respiratoire ou rénale préexistante qui peut s'aggraver considérablement (décompensation). Les individus à la santé plus fragile, comme les personnes âgées, immunodéprimées et celles qui ont une maladie pulmonaire, sont plus à risque de complications et de décès.

QUAND CONSULTER UN MÉDECIN ?

En présence des symptômes suivants, il est préférable de consulter un médecin afin de détecter et éventuellement traiter les complications qui peuvent survenir.

- Une fièvre de plus de 38,5 C durant plus de 72 h
- De l'essoufflement au repos
- Des douleurs à la poitrine

QUELLES SONT LES MESURES DE PROTECTION ?

Comment éviter la contagion de grippe ?

- Se laver les mains souvent ;
- Éviter de toucher ses yeux, sa bouche ou son nez, qui sont des portes d'entrée du virus. Voir le schéma ci-dessus ;
- Ne pas trop s'approcher d'une personne infectée afin d'éviter la contagion. Le virus voyage par les microgouttelettes projetées dans l'air par les éternuements et la toux. Il faut donc se protéger en conséquence. Si on a la grippe, on doit tousser dans le creux de son coude ;
- Moins fréquenter les lieux publics ;

- Se faire vacciner si on est une personne à risque ou si on est exposé à des facteurs de risque ;
- Se rappeler que les personnes grippées demeurent contagieuses tant que leurs symptômes persistent.

Comment renforcer son immunité contre la grippe ?

Durant la saison de la grippe, presque toutes les personnes sont exposées au virus, mais seulement certaines attrapent la grippe. Cela dépend de la réponse immunitaire de chacun. Le système immunitaire peut être renforcé grâce à certaines mesures :

- avoir une saine alimentation. Pour en savoir plus sur les habitudes alimentaires qui contribuent à prévenir la grippe, voir notre fiche Grippe, rhume et alimentation en 10 questions ;
- réduire sa consommation d'alcool, de sucre et de caféine ;
- faire de l'exercice régulièrement ;
- dormir suffisamment ;
- au besoin, trouver des moyens de réduire son niveau de stress ;
- le taux d'efficacité du vaccin contre la grippe est habituellement de 70% à 90%. Toutefois, il peut être moindre, certaines années, car la composition du vaccin change d'une année à l'autre.

QUELS SONT LES TRAITEMENTS ?

Quels médicaments pour soigner la grippe ?

Les médicaments contre la fièvre (antipyrrétiques)

L'élévation de la température du corps fait partie du processus normal de lutte contre une infection. Selon la Société canadienne de pédiatrie, la principale raison de traiter la fièvre avec du paracétamol ou acétaminophène (Doliprane®, Dafalgan®, Tylenol®, Tempra®, Panadol®) est de soulager les malaises et

la douleur qui y sont associés. Toutefois, si la température dépasse 39,5 °C (103,1 °F), il est important de communiquer avec son médecin.

Dans le cas des enfants, ne donner que du paracétamol (acétaminophène). L'acide acétylsalicylique (Aspirine®) doit être réservé aux adultes. En effet, l'aspirine peut provoquer le syndrome de Reye chez les enfants qui ont la grippe ou la varicelle. Il s'agit d'une maladie du système nerveux très grave (parfois mortelle). L'ibuprofène peut aussi être utilisé, mais présente un risque d'ulcère de l'estomac. Cet anti-inflammatoire non stéroïdien (AINS) comporte aussi des contre-indications.

Les médicaments antiviraux (Tamiflu)

Des médicaments qui détruisent les virus peuvent être administrés, dès l'apparition des symptômes aux personnes à risque.

Les remèdes naturels pour accompagner les médicaments

- Consommer beaucoup d'eau ou d'autres liquides (jus de fruits, bouillons chauds, etc.). On peut ainsi combattre la déshydratation et s'assurer que les sécrétions de mucus soient moins épaisse et donc plus faciles à expulser.
- Dans le même ordre d'idée, un humidificateur aidera aussi à rendre plus fluides les sécrétions de mucus.
- Garder le lit. Prendre beaucoup de repos pour aider le système immunitaire à combattre l'infection.
- Désobstruer le nez avec du sérum physiologique et se garganiser avec de l'eau salée pour soulager les maux de gorge s'il y a lieu.

Dr Odi A. & Coll.

Médecin Spécialiste de la Santé au Travail et de la Pathologie Professionnelle Médecin Spécialiste de la Santé Publique Gestionnaire des portefeuilles de santé en entreprise

DÉCOUVERTE

SAN-PEDRO

■ Ville balnéaire, touristique et poumon économique de la Côte d'Ivoire

Ville Krou (Bakwé, Kroumen et winnin) du Sud Ouest de la Côte d'Ivoire, San-Pedro est administrativement située dans la Région de San-Pedro, au sein du District du Bas-Sassandra.

La ville est située au bord de l'océan Atlantique, sur le golfe de Guinée, à 368 km d'Abidjan, en empruntant la célèbre route dénommée « la côte », tracée dans les années 1990 et en cours de réfection.

Connue des européens dès la fin du XV^e siècle, la ville de San-Pedro fut ainsi baptisée par les navigateurs portugais, du nom du saint célébré le jour de sa découverte. Elle est devenue, dans son histoire récente, une ville très importante pour l'économie ivoirienne.

Allons à la découverte de cette cité notamment connue pour abriter le deuxième port du pays.



Entre douceur balnéaire et activités culturelles

En dehors de sa zone portuaire, qui peut constituer une certaine attraction touristique, San-Pedro est surtout attirante du fait de ses plages ensoleillées et constituées de sable fin, bordées de végétation ou d'escarpements rocheux. La ville est dotée d'un espace balnéaire féerique de 150 km de plages aménagées et jalonnées d'établissements d'accueil et de loisirs avec plus de 500 chambres répartis entre 30 complexes hôteliers.

On peut aisément se baigner dans la mer ou y mener diverses activités nautiques, notamment la pêche ou le surf. C'est d'ailleurs

ce qui en fait une destination prisée par les touristes. L'une de ses plus belles plages est indiscutablement la mythique Monogaga, située en bordure d'une anse magnifique qui se termine à l'ouest par une pointe rocheuse qui s'enfonce dans l'océan.

San-Pedro est rythmée par plusieurs événements dont le plus célèbre est le festival Saint Pierre de San-Pedro, qui a connu sa quatrième édition en février 2022. Initié par la municipalité, l'objectif est de valoriser, dans une ambiance festive, le patrimoine culturel, touristique et économique de la ville pour répondre à la nouvelle vision de la cité balnéaire ; à savoir, faire d'elle la première ville touristique et le deuxième pôle économique du pays.



La ville jouit d'un climat et d'une géologie favorables au développement. Tous les secteurs économiques y sont présents. Jonchée à presque tous les coins de rues d'activités économiques, vous trouverez facilement des agences bancaires, des complexes hôteliers VIP, des grands commerces, etc. C'est ce qui en fait d'ailleurs une ville aussi ambiante à l'instar d'Abidjan.

San-Pedro, le premier port exportateur de Cacao au monde

Petit village de pêcheurs de 40 habitants jusqu'en 1968, San-Pedro est devenu, un an après le démarrage des travaux de construction du Port, une ville de plus de 6 000 habitants. Cette infrastructure a été inaugurée le 4 décembre 1972 par Feu son Excellence Monsieur Félix HOUPHOUET BOIGNY, Président de la République de Côte d'Ivoire.

Aujourd'hui, le port de San-Pedro fait la fierté de la Côte d'Ivoire et contribue à faire du pays, le poumon de l'économie Ouest-Africain. Premier port d'exportation de cacao dans le monde avec plus d'un million de tonnes par an, le port a, depuis quelques années, décidé d'exploiter l'énorme potentiel de son arrière-pays. On peut citer, entre autres, 3 milliards de tonnes de matières premières composées de ressources agricoles minières et forestières. Par son positionnement, le port de San-Pedro ambitionne d'être le port naturel du Mali (avec le corridor San-Pedro-Bamako), de la Guinée forestière et de l'Est libérien distant d'environ 100 Km.

Le port de San-Pedro contribue à hauteur d'environ 300 milliards de FCFA aux ressources douanières du pays. Avec ses 206 agents, il a contribué à la création de plus de 40 000 emplois directs et indirects, affichant à fin 2021 un volume global de 6 115 000 tonnes de marchandises, soit un taux de croissance de 396% par rapport à celui réalisé avant 2011. Le chiffre d'affaires est passé sur la même période de 4 milliards de FCFA à 10 milliards de FCFA.

Une cité avec des infrastructures socio-économiques en pleine expansion

La Côte d'Ivoire se prépare à recevoir en 2023 la Coupe d'Afrique des Nations, près de 40 ans après une première édition en 1984. San-Pedro n'est pas en reste car elle fait partie des 5 villes hôtes de la compétition. Son stade en construction, qui sera bâti sur 23,33 hectares au quartier Poro, se présente comme un joyau avec une pelouse en gazon naturel, toutes ses tribunes couvertes et sa capacité d'accueil de 20 000 places assises. Ville cosmopolite, la cité attire une forte population étrangère. Ses hôtels situés en bordure de mer offrent un cadre pittoresque. Les cités CAN viendront compléter ce dispositif déjà existant. La proximité des villes balnéaires de Grand-Béréby et Sassandra offre la possibilité d'augmenter la capacité hôtelière et l'attraction touristique de la ville. Afin de permettre à tous de profiter pleinement des différents matchs et se déplacer par voie terrestre à San-Pedro, le Premier Ministre ACHI Jérôme Patrick a procédé, le samedi 18 septembre 2021, au lancement officiel des travaux de réfection et renforcement de la côtière (route San-Pedro-Abidjan en passant par Sassandra, Grand-Lahou et Dabou) pour un coût de 308 milliards F CFA.

La côtière étant devenu impraticable, les automobilistes (véhicules personnels, camions de transports de marchandises et les cars assurant le transport en commun)



sont obligés de parcourir près de 600 Km de San-Pedro à Abidjan en passant par Soubré-Gagnoa, Lakota et Divo, avec ce que cela implique comme dépenses et fatigue.

Au niveau socio-éducatif, le nouveau Centre Hospitalier Régional (CHR) de San-Pedro qui sera finalement transformé en CHU très prochainement, est pratiquement terminé. L'université de San-Pedro a quant à elle, accueilli sa première promotion d'étudiants avec un effectif de plus de 400 bacheliers nouvellement affectés au titre l'année académique 2021-2022.

Bâtie sur une superficie de 302 hectares, elle recevra, à terme, 20 000 étudiants en quatre phases de développement. Les sciences de la mer, la construction navale, l'agro-industrie, les bâtiments et travaux publics, la logistique, le tourisme et les ressources halieutiques y seront développés comme thématiques de formation.

San-Pedro est une destination balnéaire qui a un potentiel économique et des atouts touristiques non négligeables. Cette ville au design touristique imposant, regorge de belles plages et une richesse culturelle exceptionnelle. Que vous envisagiez d'exploiter son potentiel économique ou que vous vouliez juste passer du bon temps en amoureux ou en famille, faites-y un tour, vous ne serez pas déçu.

De plus, grâce à son aéroport, en moins d'une heure de vol, atterrissez à San-Pedro et rendez votre séjour unique.

Bonne découverte !

LITTÉRATURE

LU POUR VOUS

Pour ce numéro, l'équipe de la rédaction de votre magazine a de nouveau sélectionné deux livres qui pourraient vous intéresser.

■ **Être l'acteur de sa retraite : Définir un projet, s'organiser, gérer le changement... pour décrocher le premier rôle de sa retraite**

Pour beaucoup de nouveaux retraités, l'après retraite est un moment d'interrogations. Cet ouvrage propose une aide pour les retraités et futurs retraités afin qu'ils prennent conscience de ce qu'ils souhaitent vivre à cette étape de la vie. Il permet de définir un projet, de s'organiser, de gérer le changement... pour décrocher le premier rôle de sa retraite.

Être l'acteur de sa retraite : Définir un projet, s'organiser, gérer le changement... pour décrocher le premier rôle de sa retraite

de Nathalie Masson et Hélène Martineau

Note sur Amazon 3,9 sur 5



Où acheter ce livre ?

Vous pouvez retrouver ce livre sur Amazon.fr ou dans les grandes librairies locales.

Ce qui nous a plu dans ce livre

À travers des exemples concrets, des exercices pratiques tirés de l'approche PNL et des pistes de réflexion, les auteurs explorent les différentes possibilités de vivre la retraite et portent un regard nouveau sur ce moment souvent mal vécu.

Résumé

La retraite, enfin...

Quels sont vos souhaits, vos projets, vos rêves pour cette nouvelle vie ? Comment transformer les années à venir en véritable succès personnel ? Comment profiter sereinement de votre retraite, tout en accomplissant ce qui compte réellement pour vous ?

Car la retraite laisse envisager de belles années, mais à condition qu'elles répondent vraiment à vos besoins et à vos valeurs personnelles.

L'objectif de cet ouvrage est à la fois simple et ambitieux : vous faire prendre conscience de ce que vous souhaitez véritablement vivre pendant votre retraite.

À travers des exemples, des témoignages, des exercices pratiques et plusieurs axes de réflexion, vous aurez le plaisir de découvrir de nouvelles facettes de votre personnalité, des solutions inédites et des moyens concrets pour réaliser le scénario de votre nouvelle vie.

Alors, osez vivre votre retraite, parce que vous l'avez bien mérité !

■ **Thés et tisanes de guérison : les bienfaits des plantes pour entretenir votre santé**

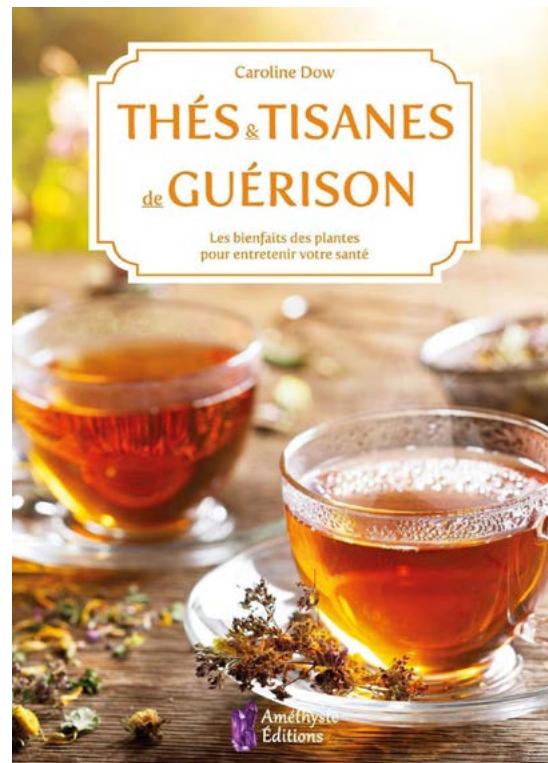
Relaxantes, réconfortantes ou apaisantes, les tisanes sont riches en principes actifs qui revitalisent le corps, facilitent la digestion ou le sommeil. Reconnu pour ses propriétés antioxydantes, le thé vert permet une meilleure conservation des organes.

Pour les seniors, cette particularité est très intéressante pour conserver la forme le plus longtemps possible. Dans ce manuel, l'auteur nous décrit les plantes, leurs usages et les méthodes de préparation pour entretenir votre santé.

Thés et tisanes de guérison : Les bienfaits des plantes pour entretenir votre santé

de Caroline Dow

Note sur Amazon 4,5 sur 5



Ce qui nous a plu dans ce livre

L'ouvrage nous présente différents types de thés, leurs intérêts nutritionnels et médicinaux, des méthodes de préparation (ustensiles indispensables, températures de l'eau selon le type de thé, différentes alternatives sucrantes) et de conservation. Vous trouverez également des recettes maison, des conseils de jardinage et des précisions concernant les plantes dangereuses et celles à éviter selon votre âge et votre état de santé.

Résumé

Rassemblant des savoirs très utiles, ce guide complet et richement illustré du monde des thés et des tisanes vous aidera à mener une vie plus saine et plus heureuse. Thé noir, thé vert, oolong : découvrez des chapitres détaillés sur différentes variétés de thés et leurs avantages. L'ouvrage propose également certains thés susceptibles de soulager un nombre important de maux qui sont listés dans le livre. Que vous soyez buveur de thé aguerri ou converti de fraîche date, Caroline Dow vous enseigne les nombreux bienfaits des thés et des tisanes. Apprenez comment les composer, les préparer, les consommer et comment faire pousser votre propre jardin d'herbes. Utilisé à des fins de guérison et de prévention, le thé est un choix idéal pour mener une vie saine.

Où acheter ce livre ?

Vous pouvez retrouver ce livre sur Amazon.fr ou dans les grandes librairies locales.

NOTRE RESEAU D'AGENCES

RÉSEAU	LOCALISATION/CONTACTS	ZONES DE COMPÉTENCE	ACTIVITÉS
	COCODY	Abobo, Adzopé, Afféry, Agboville Akoupé, Alépé, Anyama, Azaguié, Bingerville, Cocody, Yakassé-Attobrou	
	PLATEAU	Adjamé, Attécoubé, Koumassi, Marcory, Plateau, Port-Bouët, Treichville	<ul style="list-style-type: none"> Accueil et réception Informations Réception, traitement et liquidation des dossiers Traitements des réclamations et requêtes Retrait des décisions
AGENCES PRINCIPALES	YOPOUONG	Dabou, Grand-Lahou, Jacqueville, N'Douci, Sikensi, Tiassalé, Yopougon	
	KORHOGO	Boundiali, Diana, Dikodougou, Ferkessédougou, Kong, Korhogo, Kouto, M'Bengué, Ouangolodougou, Sinématali, Tengrela	
	MAN	Bangolo, Biankouma, Bloléquin, Danané, Duékoué, Facobly, Guiglo, Gbéléban, Kaniasso, Kouibly, Koro, Madinani, Man, Minignan, Odiénné, Ouaninou, Samatiguila, Sipilou, Séguelon, Tai, Touba, Toulepleu, Zouan-Hounien	
	YAMOUSSOUKRO	Attiéguakro, Bouaflé, Bocanda, Didiévi, Dimbokro, Djékanou, Kouassi Kouassikro, Taabo, Tiébissou, Toumodi, Yamoussoukro, Zuénoula	
	SAN PEDRO	Buyo, Fresco, Gueyo, Grabo, Grand-Béréby, Méagui, San-Pedro, Sassandra, Soubré, Tabou	
	BOUAKÉ	Béoumi, Bodakro, Botro, Bouaké, Dabakala, Djébonoua, Katiola, Kounahiri, M'Bahiakro, Niakaramandougou, Sakassou	<ul style="list-style-type: none"> Accueil et réception Informations Sensibilisation et formation Réception des dossiers, des requêtes et des réclamations Retrait des décisions de concession de pension Édition de bulletins
AGENCES SECONDAIRES	DALOA	Bonon, Daloa, Issia, Kani, Saïoua, Séguéla, Mankono, Vavoua, Zoukougbeu	
	GRAND-BASSAM	Aboisso, Adiaké, Assinie, Ayamé, Bonoua, Grand-Bassam, Maféré, Tiapoum	
REPRÉSENTATIONS LOCALES	ABENGOUROU	Abengourou, Agnibilékro, Arrah, Bettié, Bondoukou, Bongouanou, Bouna, Daoukro, Doropo, Kouassi Datékro, Koun Fao, M'Batto, Nassian, Niablé, Ouellé, Prikro, Sandégué, Tanda, Transua, Téhini, Yakassé Feyassé	
	GAGNOA	Divo, Gagnoa, Guibéroua, Guitry, Hiré, Lakota, Oumé, Ouragahio, Sassandra, Sinfra	

L'IPS-CGRAE, pour Vous, avec Vous, la Retraite, la Vie.

COURRIER DES LECTEURS

Chers lecteurs,

Cette rubrique consiste à mettre en avant des correspondances portant sur certaines préoccupations qui peuvent vous intéresser et vous aider, notamment, à mieux comprendre la réglementation et/ou les démarches liées aux prestations et services de l'IPS-CGRAE. Pour des raisons évidentes de confidentialité et de sécurité de nos assurés, certaines informations sensibles sont volontairement masquées.

DEMANDE DE RÉVISION DE PENSION

■ PRÉOCCUPATION D'UN ASSURÉ

J'ai été admis à faire valoir mes droits à la retraite le 1er septembre 2021. A cette date, j'étais en classe principale, 3ème échelon, indice 1185. Au calcul de ma pension, il a été pris en compte ma position suivante : classe exceptionnelle 3ème échelon, indice 1325. Je constate, au vu de mon bulletin de pension, que je n'ai pas bénéficié d'une éventuelle régularisation de mes avancements à compter du 1er mars 2010 au 10 août 2021, de l'indice 1195 à l'indice 1325.

Aussi, ayant un enfant mineur, je n'ai pas constaté le taux de régularisation ou majoration de 10%.

Je voudrais savoir si j'ai droit à un rappel de mes avancements. Si tel est le cas, je vous prie de bien vouloir régulariser ma situation.

■ RÉPONSE DE L'IPS-CGRAE

J'accuse réception en date du XX XX 2022, de votre demande relative à la révision de votre pension et la prise en compte de vos enfants mineurs. Votre préoccupation a retenu notre attention.

En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que selon la législation en vigueur, l'indice

utilisé dans le calcul de la pension est le dernier indice acquis au moins six (06) mois avant le départ à la retraite et le taux de liquidation est de 1,75%.

Aussi, les accessoires de pension (allocations familiales) sont alloués aux enfants des fonctionnaires âgés de 0 à 21 ans au plus à la date de départ à la retraite. Dans votre cas, vos enfants : XX XX, né le XX/XX/XXXX avait 11 ans, 02 mois et 07 jours ; XX XX, né le XX/XX/XXXX avait 22 ans ; XX XX, né le XX/XX/XXXX avait 32 ans, 10 mois et 03 jours.

Le seul de vos trois enfants ayant moins de 21 ans révolus à votre date de départ à la retraite, vous fait bénéficier d'allocations familiales à hauteur de 2500 FCFA/mois jusqu'à atteindre la majorité (21 ans révolu).

Par ailleurs, vous avez acquis l'indice 1325 à compter du 1er janvier 2018 et avez été admis à la retraite le 10 août 2021, soit 3 ans, 7 mois et 11 jours.

Élément de calcul de votre pension :

Vous êtes assistant de productions végétales et animales (PVA).

- Annuités liquidables : 35 ans, 5 mois et 13 jours, soit **35,5 annuités** ;
- Taux applicable : **62,12%**, soit 1,75% X 35,5 ;
- Classe exceptionnelle, 3ème échelon, indice **13,25**.

Pour le calcul de votre pension annuelle :
2801,48 x 62,12 x 1325 = 2 306 059 FCFA

Pour le calcul de votre pension mensuelle :
2 206 059 / 12 = 192 172 FCFA.

Au regard de ce qui précède, votre pension a été calculée conformément à la législation en vigueur et ne souffre d'aucune irrégularité.

Me tenant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

RÉDUCTION DU PRÉCOMpte “FONDS SOCIAUX”

■ PRÉOCCUPATION D'UN ASSURÉ

Monsieur le Directeur,

Suite à nos précédentes correspondances et à la lecture de vos explications, avec un peu de recul (parce que j'étais stupéfait de constater le prélèvement des 50 000 FCFA), je me suis souvenu de certains évènements antérieurs pouvant justifier ce prélèvement. J'en suis désolé.

En effet, je me rappelle avoir donné mon aval à M. XX, décédé. Je pensais qu'il avait soldé le prêt. A tête reposée, je reconnais effectivement l'avoir avalisé en son temps (quand j'étais encore en service). Pour moi, l'intéressé avait soldé le prêt, mais c'était sans compter son indélicatesse.

Cependant, je voudrais vous soumettre ma doléance en vous priant, Monsieur le Directeur Général, de bien vouloir m'aider en réduisant de moitié le prélèvement, soit 25 000 FCFA par mois. Je vous saurais gré de bien vouloir m'aider dans ce sens.

Tout en espérant que vous seriez disposé à m'aider, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations.

■ RÉPONSE DE L'IPS-CGRAE

J'ai l'honneur d'accuser réception, en date du XX XX 2022, de votre requête par laquelle vous sollicitez de l'IPS-CGRAE, la réduction du montant du précompte “fonds sociaux” effectué sur votre pension de retraite.

En réponse, j'ai l'avantage de porter à votre connaissance que l'Agence Comptable des Créances Contentieuses (ACCC) est seule habilitée à nous donner des instructions pour la modification du montant dudit précompte.

Par conséquent, je vous invite à prendre attache avec les services compétents de cette structure pour une régularisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

ARRÊT DE REMBOURSEMENT DE PRÉCOMPTES SUR PENSION DE CONJOINT SURVIVANT

■ PRÉOCCUPATION D'UN ASSURÉ

Suite aux correspondances ci-jointes, je me suis rendu à la BIAO devenue NSIA, qui m'a confirmé que les montants indument virés sont encore disponibles sur le compte de ma défunte épouse et qu'il revenait à la CGRAE de leur adresser une correspondance pour le retour des fonds.

Je viens par la présente vous demander de bien vouloir faire effectuer cette démarche administrative afin que les précomptes effectués sur ma pension de conjoint survivant soient arrêtés et que je rentre en possession, si possible, du montant qui a été prélevé sur ma pension depuis le décès de ma femme.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma très haute considération.

■ RÉPONSE DE L'IPS-CGRAE

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre correspondance, en date du XX XX 2021, par laquelle vous avez sollicité de l'IPS-CGRAE, l'arrêt et le remboursement des précomptes de trop perçu sur votre pension de conjoint survivant.

En réponse, nous avons l'avantage de vous informer que les recherches effectuées par les services techniques de l'IPS-CGRAE révèlent que la somme de **cinq millions six cent seize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (5 616 594) FCFA** qui a été virée à la BIAO après le décès de votre épouse survenu en avril 2015, a été reversée à l'IPS-CGRAE.

Par conséquent, le précompte au titre du trop-perçu de pension a été arrêté en février 2022.

Par ailleurs, l'évaluation des précomptes effectués sur votre pension de conjoint survivant par l'Institution, sur la période allant de septembre 2018 à janvier 2022, s'élève à **cinq cent soixante-treize mille cinquante-sept (573 057) FCFA.**

A ce propos, un chèque de remboursement de ces précomptes a été établi à votre profit et est tenu à votre disposition au guichet de la trésorerie de l'IPS-CGRAE siège, sise à Abidjan Plateau.

Restant disponible pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



L'IPS-CGRAE, pour Vous, avec Vous, la Retraite, la Vie.

🌐 www.cguae.ci ☎ 27 20 25 12 12 @ infos@cguae.ci [f](#) [t](#) [in](#)